

RAPPORT DE PRESENTATION

Partie 1 : Diagnostic et état initial de l'environnement

Elaboration du Plan Local D'Urbanisme

Approuvé par délibération du Conseil Municipal

En date du 14 mars 2019

Vu pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal



SOMMAIRE

1.	<u>CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES.....</u>	<u>4</u>
1.1	LA SITUATION DU TERRITOIRE	4
1.2	LE CONTEXTE SUPRA-COMMUNAL	4
1.3	L'OCCUPATION DU SOL ET LA CONSOMMATION DE L'ESPACE.....	7
2.	<u>ANALYSE URBAINE</u>	<u>8</u>
2.1	LES ÉTAPES DE L'URBANISATION.....	8
2.2	LE PATRIMOINE BÂTI URBAIN ET ARCHITECTURAL	11
2.3	L'ARMATURE URBAINE.....	21
	LE CENTRE BOURG.....	23
	GRANDES PROPRIÉTÉS ET CORPS DE FERMES	24
	QUARTIERS D'HABITAT RÉCENT	25
2.4	L'ANALYSE DES POTENTIELS DE CONSTRUCTION À L'INTÉRIEUR DES ZONES URBANISÉES	27
	LE CENTRE BOURG.....	27
	LA ZONE BLANCHE DU SCOT	27
	LE QUARTIER RÉSIDENTIEL DES MESNULS	27
3.	<u>FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE</u>	<u>28</u>
3.1	LES ÉQUIPEMENTS	28
3.2	LES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS.	32

<u>4.</u>	<u>ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE</u>	<u>37</u>
4.1	POPULATION ET EVOLUTION	37
4.2	LES LOGEMENTS	41
4.3	LES ACTIVITÉS ECONOMIQUES ET L'EMPLOI	43
<u>5.</u>	<u>LE CADRE NATUREL</u>	<u>46</u>
5.1	LA DIVERSITÉ DES ESPACES NATURELS	46
5.2	LES OUTILS D'INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE	49
5.3	LA TRAME VERTE ET LA TRAME BLEUE	54
5.4	LES ZONES DE PRÉEMPTIONS ET AQUISITIONS	59
5.5	LE CADRE PAYSAGER.....	60
<u>6.</u>	<u>LES RISQUES</u>	<u>64</u>
6.1	LES RISQUES D'ORIGINE ANTHROPIQUES	64
6.2	LES RISQUES IDENTIFIÉS.....	66
<u>7.</u>	<u>LES RESSOURCES EN EAU ET GESTION DES DÉCHETS.....</u>	<u>68</u>
7.1	LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	68
7.2	LES EAUX PLUVIALES ET L'ASSAINISSEMENT	69
7.3	LA GESTION DES DÉCHETS EST ASSURÉE PAR LA COMMUNE VIA LE SIEED.....	70

1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

1.1 LA SITUATION DU TERRITOIRE

Herbeville est une commune d'une superficie de 640 hectares située sur le coteau descendant du plateau des Alluets-Le-Roi vers la vallée de la Mauldre. Elle se trouve à 20 km au sud-est de Mantes-le-Jolie son chef-lieu d'arrondissement. La commune, essentiellement résidentielle, a conservé son caractère rural avec une part importante d'espaces agricoles et naturels et a su préserver son patrimoine regroupé autour de l'église.

1.2 LE CONTEXTE SUPRA-COMMUNAL

a. La Communauté de communes « Gally-Mauldre »



Périmètre de la Communauté de Communes "Gally-Mauldre" / Source : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Herbeville a intégré, depuis le 1er janvier 2013, la nouvelle communauté de communes « Gally-Mauldre », dont le périmètre est identique à celui du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Gally-Mauldre, validé au début de l'année 2015. La communauté de communes « Gally-Mauldre » intègre les 11 communes suivantes : Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville et Saint-Nom-la-Bretèche.

La convergence des problématiques de ces communes et l'engagement commun existant dans l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (A.P.P.V.P.A) donnent un cadre intéressant de développement de projet intercommunal pour ces 11 communes.



Source : Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France

b. SDRIF

Le projet de SDRIF identifie :

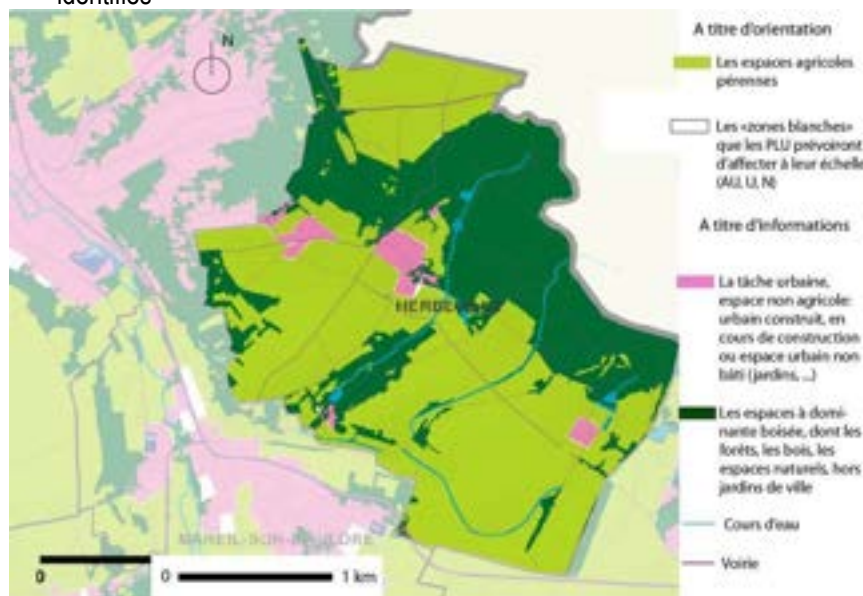
- Des espaces verts :
- Des espaces verts boisés à protéger : la forêt limitrophe aux Alluets et le nord-est du territoire communal
- Les espaces agricoles situés sur les deux-tiers sud-ouest du territoire communal et de la Forêt

c. SCoT

Le Scot Gally-Mauldre est validé depuis début 2015. Les objectifs de développement urbain portent sur l'ouverture à l'urbanisation de 60 hectares à vocation de logements et 20 hectares à vocation économique, à répartir sur l'ensemble du territoire.

Le SCoT préconise pour le territoire d'Herbeville :

- Une limite de l'urbanisation autour du centre ancien
- Un site d'extension à l'Est du bourg
- La préservation d'espaces à dominante boisée et d'espaces naturels identifiés



d. SDADEY

Le schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines-SDADEY

Le conseil Général a élaboré en 2006 cet outil concourant à l'aménagement et au développement des territoires.

Le SDADEY s'articule autour de quatre grandes orientations :

1. Renforcer le développement d'envergure régionale (Saint-Quentin-en-Yvelines – Vélizy –Versailles et Poissy-Seine-Aval) et conforter les dynamiques locales à partir des atouts et des potentialités des territoires pour assurer un meilleur équilibre économique, social et urbain des Yvelines ;
2. Améliorer et compléter le maillage des Yvelines par l'achèvement des grandes liaisons régionales, routières et de transport en commun, nécessaires à l'amélioration de l'accessibilité des territoires et au renforcement de leur attractivité économique et résidentielle ;
3. Valoriser l'environnement comme élément constitutif de cadre de vie et facteur d'attractivité des territoires ;
4. Polariser l'urbanisation sur un réseau de villes et de bourgs afin de maîtriser l'étalement urbain et de mieux endiguer le phénomène de mitage des espaces naturels.

A l'échelle du territoire dans lequel s'inscrit la commune d'Herbeville, le schéma départemental poursuit l'orientation suivante :

la maîtrise du développement résidentiel de bourgs et villages tels qu'Herbeville.

Le SDADEY vise en effet l'objectif de :

- développement prioritaire des territoires d'envergure régionale (pôles structurants de Versailles et de Saint-Quentin-en-Yvelines d'une part, de Poissy-Conflans-Sainte-Honorine et de Meulan-Les Mureaux en Seine aval d'autre part)
- développement de pôles d'appui en secteur rural, tels qu'à proximité d'Herbeville, Beynes et Maule, qui ont vocation à structurer ce territoire, accueil d'une offre nouvelle d'habitat, d'activités, d'équipements et de services ;

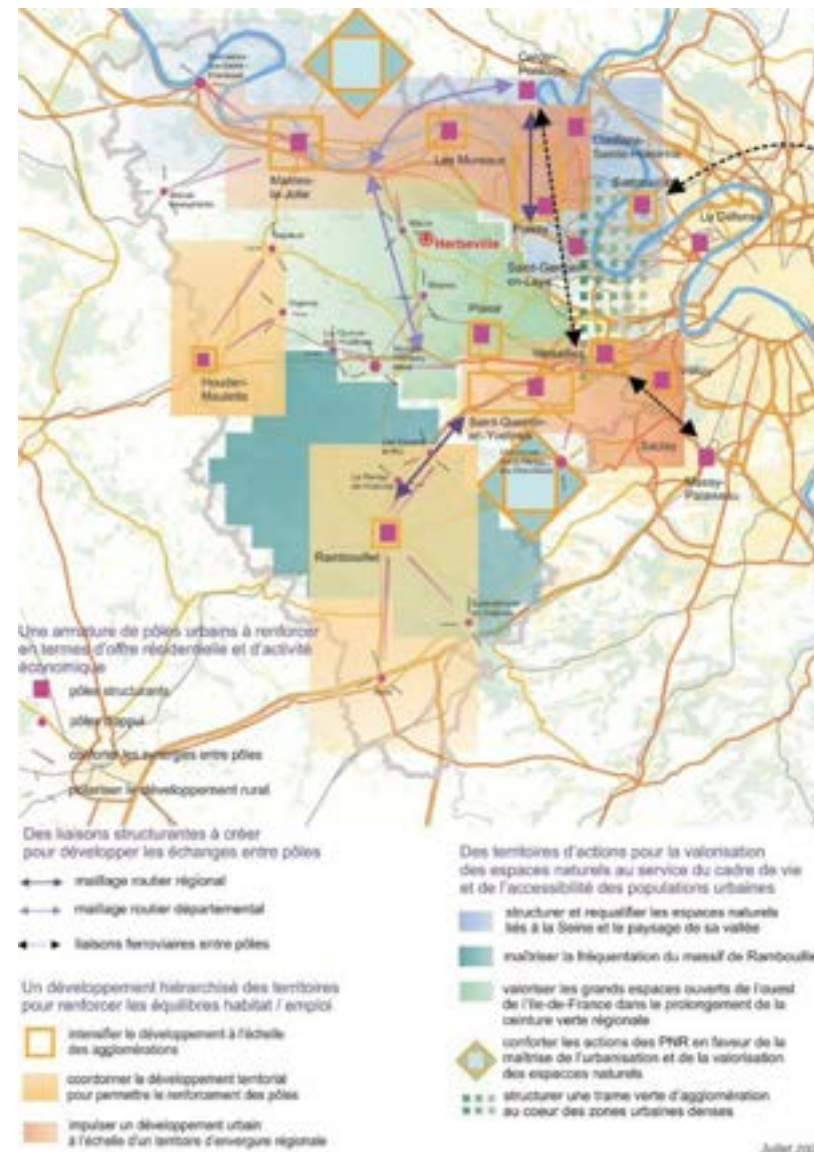
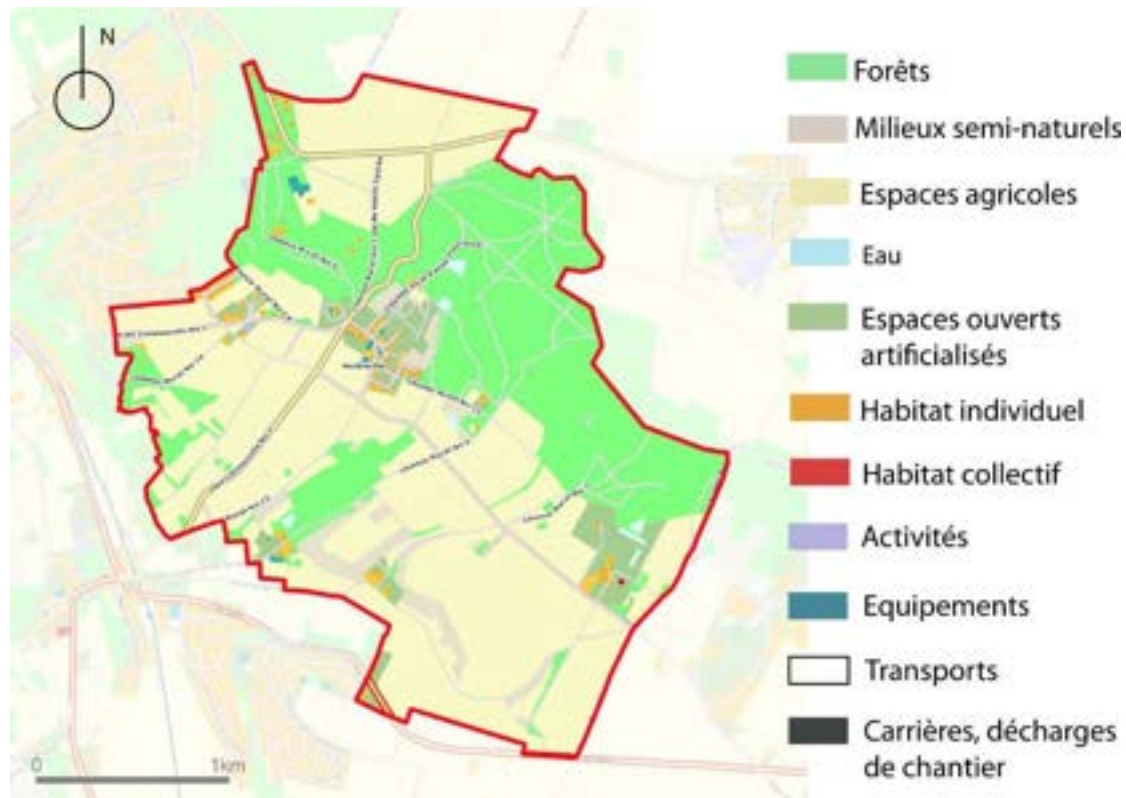
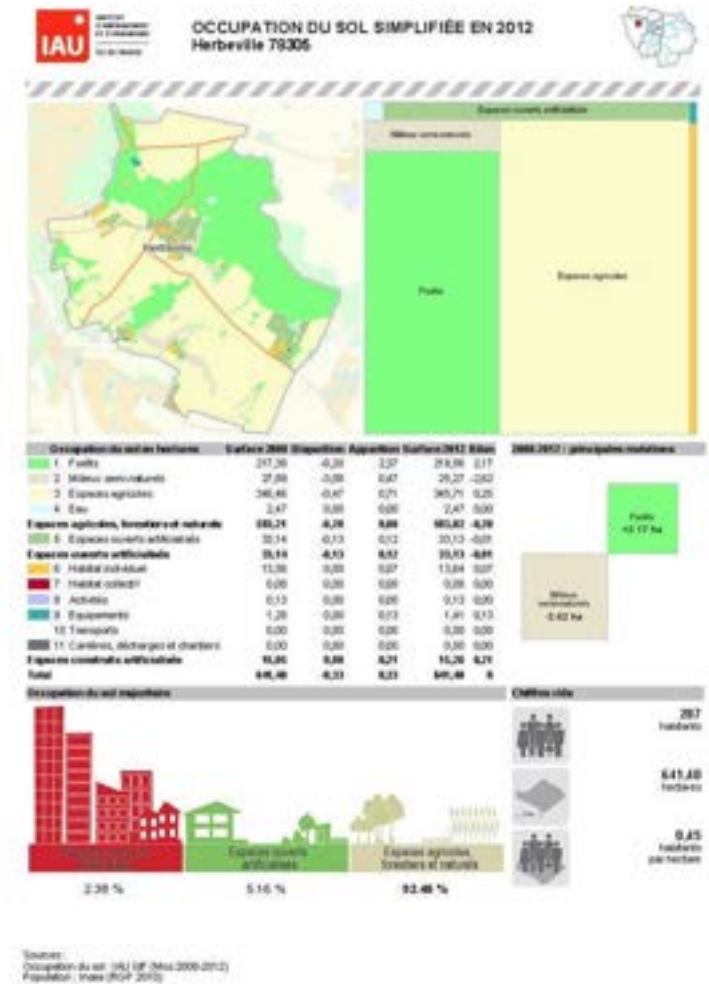


Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Équilibré des Yvelines / Source : Conseil Général des Yvelines, 2006

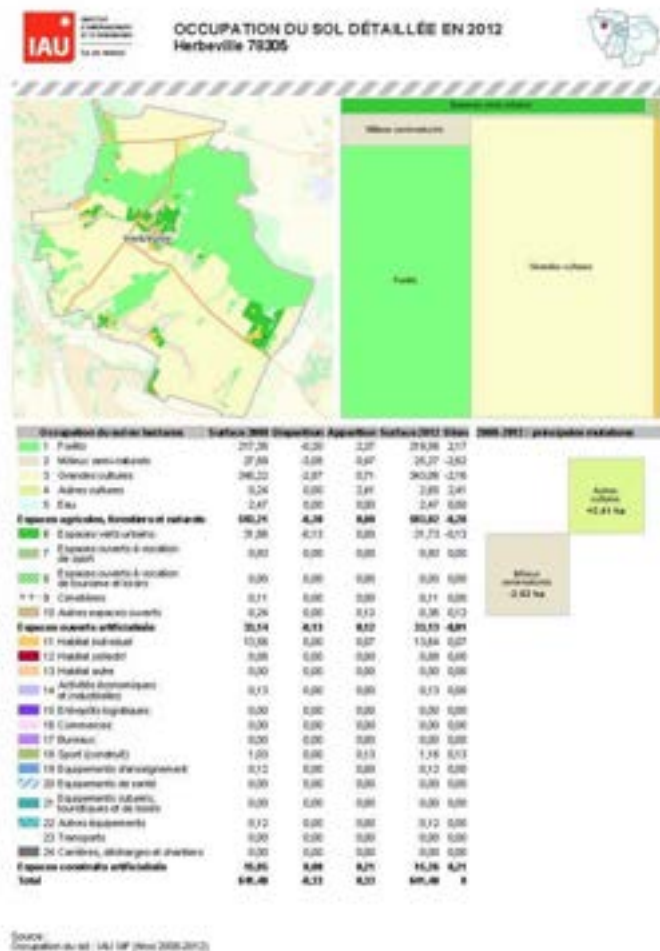
1.3 L'OCCUPATION DU SOL ET LA CONSOMMATION DE L'ESPACE



Occupation du sol simplifiée / Source : IAURIF, 2012



Bilan de l'occupation du sol de 2008 à 2012 – IAU IDF



Les mutations de l'occupation du sol entre 2008 et 2012 de la commune d'Herbeville concernant :

- Les forêts : 2.17 hectares supplémentaires
- Les milieux semi-naturels qui perdent 2.62 hectares
- Les espaces agricoles qui gagnent 0.25 hectares

Les espaces urbains et la consommation des espaces agricoles n'ont donc pas progressé depuis ces sept dernières années.

La répartition de l'occupation de la commune se décompose actuellement comme suit :

- Espaces construits artificialisés : 2.38%
- Espaces ouverts artificialisés : 5.16 %
- Espaces agricoles forestiers et naturels : 92.46 %
- Bilan 2008-2012 : espaces agricoles, forestiers et naturels -0.01 (33.14 en 2008 contre 33.13 hectares en 2012)

La densité de la commune représente 0.41 habitant par hectare.

Les espaces urbains et la consommation des espaces agricoles n'ont donc pas progressé depuis ces sept dernières années.

2. ANALYSE URBAINE

2.1 LES ÉTAPES DE L'URBANISATION

La commune a connu une occupation humaine dès la préhistoire, comme en témoignent les vestiges de l'époque aurignacienne trouvés à proximité du chemin des Meuniers.

Des traces d'habitat (monnaies, poteries, caves, sépultures,...) ont été découvertes en plusieurs endroits : les Closeaux, Pierrelüe, Clos Imbert, prouvant que ce territoire a été occupé par les Gaulois, les Mérovingiens puis les Carolingiens.

L'une des premières mentions écrites du village indique, en 1168, qu'Herbeville relève des possessions de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le village connaît par la suite la domination des barons de Maule et des seigneurs de Bazemont.

En 1531, le fief échoit à la famille d'ô, qui y fait construire un château. Herbeville comprend alors la ferme d'Aulnay, le moulin du Riche, le fief de Boulémont une ferme fortifiée près de l'église. En 1597, est établi le premier registre d'état civil de la paroisse.

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal

Au gré des successions et des alliances, les seigneuries de Bazemont et d'Herbeville vont passer de la famille d'ô à la famille Buisson de Morinière en 1769.



Source : Carte de Cassini (XVIIIe siècle)



Source : Plan d'intendance de la Paroisse d'Herbeville (1788)

C'est à cette époque du 18^e siècle qu'est détruite la bâtisse du manoir seigneurial.

Ces anciennes cartes des 18^{ème} et 19^{ème} siècles attestent bien de l'existence d'Herbeville.



Source : Cadastre napoléonien (1821)



Source : Cadastre napoléonien (1821) / Section B zoomée sur le village



Source : Carte de l'état-major (1820-1866)



Source : Carte topographique – environs de Paris (1906)

2.2 LE PATRIMOINE BÂTI URBAIN ET ARCHITECTURAL

Légende :

1. L'église Saint Clair
2. Le Bourg
3. La ferme d'Herbeville (ferme Campion)
4. Propriété dite « Le Château »
5. Le Manoir
6. Domaine de La Levrette
7. Résidence Le Clos du Manoir
8. Résidence La Croix
9. Le hameau des Mesnuls
10. Le Moulin de Riche
11. La ferme de Launay
12. Domaine de Boulémont

Le patrimoine bâti remarquable est présent dans :

- le bourg ancien : une cinquantaine de maisons en pierres de pays, à l'architecture sobre
- l'église Saint-Clair du 12^{ème} siècle, au cœur du bourg
- quelques grandes propriétés ou grandes fermes isolées (La ferme d'Herbeville, « Le Château », le domaine de la Levrette, la ferme de Launay, le Moulin de Riche)
- le Château de Boulémont du XVIII^e siècle, propriété qui comprenait château, ferme et chapelle, entourée d'un parc de 37 hectares.



Le bourg ancien

Le village est caractérisé par un habitat rural regroupé autour de l'église. Les habitations en pierres de pays sont d'une architecture très sobre. Elles forment un ensemble harmonieux représentatif des villages ruraux de l'Île de France, avec continuité du bâti (maisons et murs de clôture).



Entrée du chemin des Clos



Rue Saint Clair



Transparence depuis la Grande Rue vers la rue Saint Clair



Vue de la Ruelle Gallo vers la Grande Rue



Rue Saint Clair



Angle Grande Rue / rue Saint Clair



Chemin des Clos



Chemin des Clos



Le Calvaire



Cour de la Pompe



Cour de la Pompe



Cour de la Pompe

Les bâtiments communaux

La mairie-école, fait rare, est un ensemble resté dans son état original de 1873. Il se compose d'une salle de classe unique au rez-de-chaussée, et de la salle du conseil et cadastre au premier étage. En 1922 est ajoutée une petite cour avec préau et le Monument aux Morts.

La salle communale, de facture plus récente, s'harmonise avec les constructions du vieux bourg.



La mairie, vue depuis la Grande Rue



Le monument aux Morts



Logements communaux rue Saint Clair



Salle communale, ruelle Gallo



La Grange (cantine et Halte garderie), rue Saint Clair

L'église Saint Clair



L'église est dédiée à Saint Clair, ermite martyrisé à Saint Clair sur Epte en 884.

Du prieuré primitif, il ne reste que le chœur de l'église. L'abside de style roman date du 12^{ème} siècle. La façade avec rosace aveugle était autrefois précédée d'un porche, détruit en 1841. Le chevet abrite une abside construite en cul de four, architecture assez rare dans la région.

L'église a été restaurée en 1922. Elle contient des statues classées à l'inventaire des monuments historiques en tant qu'objets : une Vierge à l'Enfant, une statue de saint-Clair et un Christ assis montrant les plaies de la Crucifixion.

Vierge à l'Enfant



Statue de saint-Clair



Christ assis



Le château de Boulémont



Cet ancien fief d'Herbeville n'était constitué en 1568 que d'un seul logis. Au 18^{ème} siècle, la propriété comprend un château, un corps de ferme, une chapelle, et un parc de 37 hectares, planté de grands arbres. Il est devenu propriété du baron de Lanusse, lieutenant général du roi, en 1819.

C'est au milieu du 19^{ème} siècle qu'est construit le château actuel de style Louis XIII avec ses briques roses. Des traces de l'ancien château subsistent dans le corps de ferme actuel.

Grand domaine agricole du 18^{ème} siècle, cet ensemble constitue un élément remarquable dans le paysage. L'alignement de tilleuls centenaires et le mur d'enceinte de la propriété participent également à la composition du domaine au titre d'éléments historiques.



Château de Boulémont



Alignement de tilleuls



Haie de tilleuls sous alignement de tilleuls

Les grandes propriétés et le patrimoine rural et agricole



La ferme d'Herbeville (dite Campion).

L'exploitation de cette ferme du 17^{ème} siècle a progressivement cessé vers 1970. Elle se compose d'un logis principal et de bâtiments d'exploitation regroupés autour d'une cour fermée où l'on faisait entrer les moutons.

La ferme d'Herbeville termine le village à l'Ouest et constitue un repère sur la plaine grâce à ses bâtiments longs et bas.



La ferme de Launay

Elle est implantée au fond du vallon. Ses bâtiments sont regroupés autour d'une cour, l'ensemble est fermé par un mur de clôture en pierre.



Le Moulin de Richemont

Il est constitué d'un moulin et d'une ferme.

Ses bâtiments, groupés dans le fond du vallon, n'empiètent pas sur la vallée cultivée et sont « noyés » dans une masse végétale.





Ancien pavillon de chasse dit La levrette, chemin de la Vallée Pierreuse



Bâtiments agricoles de la ferme de La Levrette



Entrée de la propriété dite « Le Château », chemin de la Vallée Pierreuse



Le Manoir, chemin de la Vallée Pierreuse (Château Rose)

L'urbanisation récente

Quelques constructions plus récentes ont été bâties à l'Ouest et au Sud de la commune.



« Le Hameau des Mesnuls »

Situé à l'Ouest, il tend à former aujourd'hui un hameau distinct par rapport au centre du village. Ce hameau est constitué de quelques constructions entourées de jardins plantés, il est séparé du village par différents éléments : un bosquet de saules, une zone agricole et quelques habitations.

La plupart des constructions de ce hameau ont été réalisées sur des terrains situés en limite de la commune de Maule et se trouvent « nichées » en bordure d'un espace boisé.

Les résidences La Croix et le Clos du Manoir

Deux opérations d'ensemble ont été réalisées au Sud du village, l'une dans les années 80, l'autre au cours des années 90.

Elles constituent une première vue sur le village depuis la route de Crespières et forment toutefois un ensemble harmonieux.



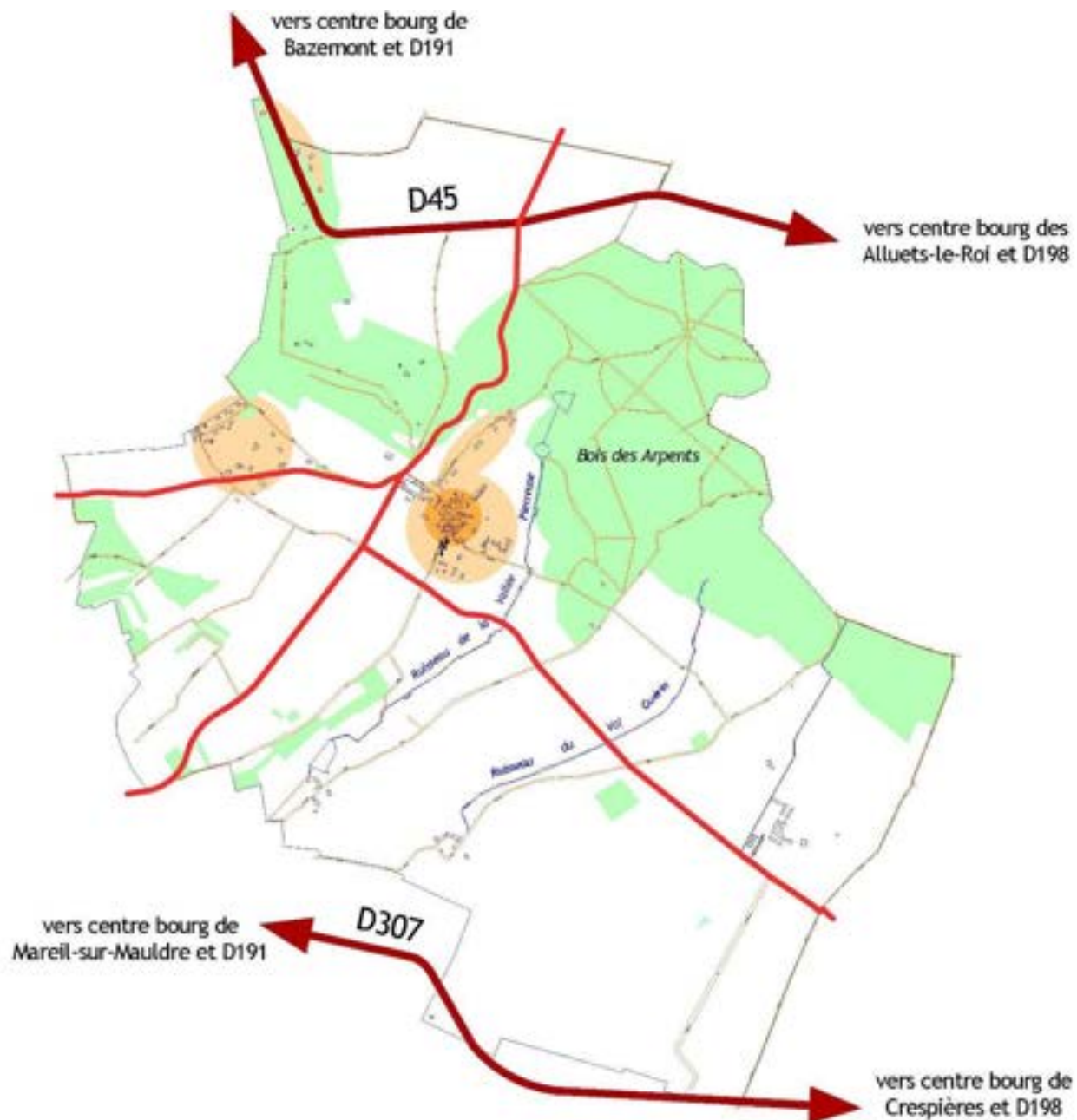
2.3 L'ARMATURE URBAINE

LEGENDE :

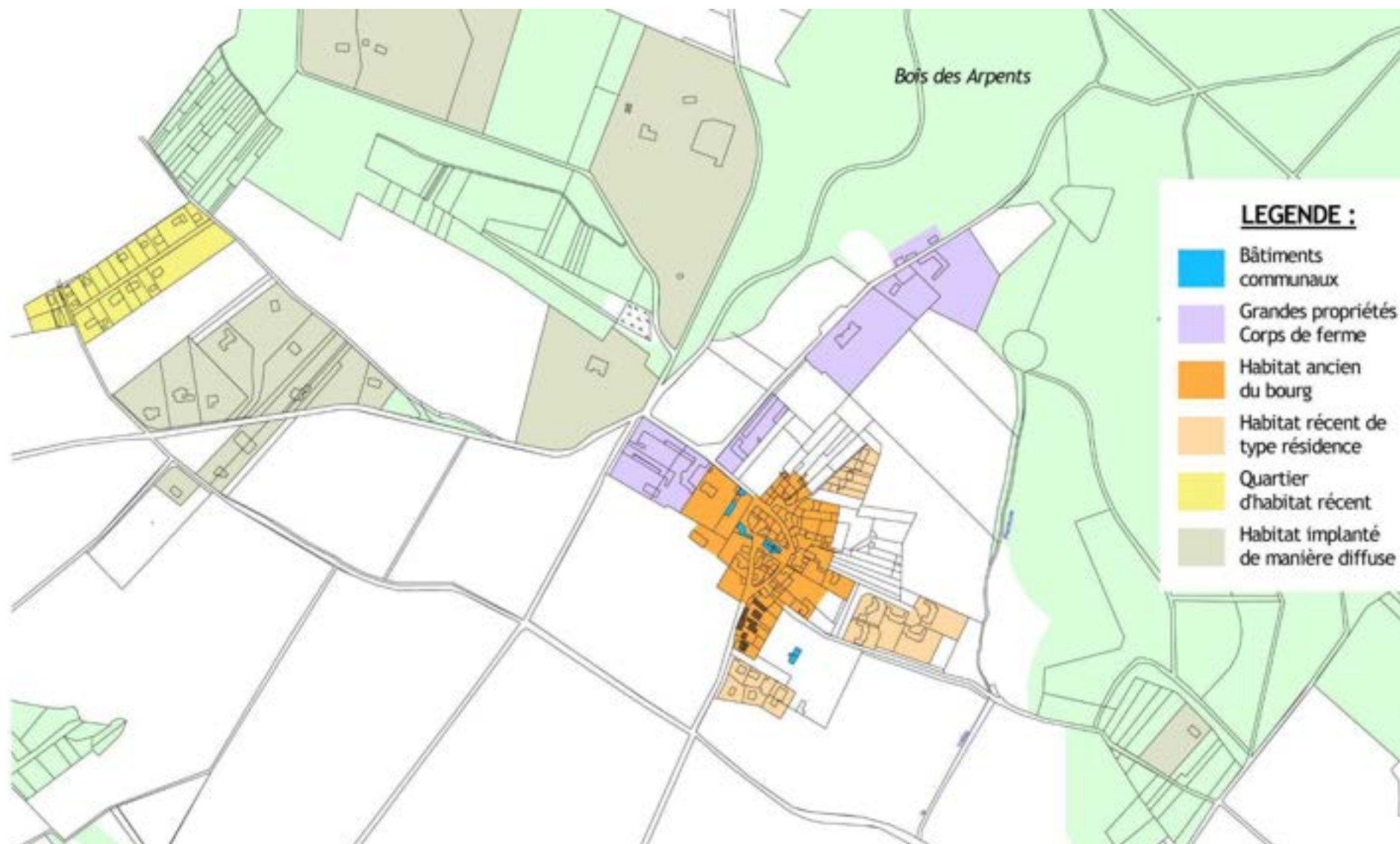
- VOIE PRINCIPALE
- VOIE SECONDAIRE
- DESSERTE LOCALE
- CENTRE BOURG
- ZONE D'HABITAT
- ZONE BOISEE

Principales caractéristiques :

- ✓ Un centre urbain à l'écart des axes routiers principaux (D45 et D307)
- ✓ Une urbanisation peu étendue, essentiellement groupée autour du centre bourg et son église
- ✓ Une commune agricole et boisée située sur le versant Est de la vallée de la Mauldre
- ✓ Une importante zone boisée sur les hauteurs du Nord de la commune
- ✓ Plusieurs grandes propriétés et fermes isolées sur les plateaux à vocation agricole



Les formes urbaines



Le centre bourg



- ✓ Le centre bourg, dont le noyau ancien est constitué de rues bordées de maisons traditionnelles en pierre de pays.
- ✓ Il s'est développé le long de la Grande Rue, depuis un centre constitué par l'église.
- ✓ L'alignement sur rue est réalisé soit par le bâti, soit par des murs de clôture en pierre.
- ✓ Les parcelles sont souvent organisées autour d'une cour partiellement fermée par le bâti, et végétalisée.



Grandes propriétés et corps de fermes

La Ferme d'Herbeville, à l'entrée du bourg



La Ferme de Launay, au sud de la commune



Propriété « Le Manoir », au nord du bourg



- ✓ Les fermes à vocation agricole s'organisent autour d'une cour autour de laquelle sont installés les différents corps de bâtiment. Plusieurs hectares de terrain y sont généralement associés.
- ✓ Les grandes propriétés privées sont généralement constituées d'un bâtiment unique à l'architecture soignée, ouvert sur un parc composé et arboré.

Quartiers d'habitat récent

Résidence Le Clos du Manoir, au Sud-Est du centre



Résidence La Croix, au Sud du centre bourg



- ✓ Le hameau des Mesnuls est un quartier à l'Ouest du centre d'Herbeville. Il s'organise le long d'une rue de desserte qui lui est dédiée, la Voie Grisée, avec une implantation du bâti sans alignement.
- ✓ Les résidences La Croix et Clos du Manoir sont des extensions résidentielles du centre bourg de type individuel plus ou moins dense. Les maisons du Clos du Manoir sont implantées le long d'une voie en impasse.

Le Hameau des Mesnuls, quartier d'Herbeville limitrophe de la commune de Maule



Zones d'habitat diffus

Urbanisation diffuse :

le long de la route de Maule, à l'Ouest de la commune

sur la D45, en limite de Bazemont



- ✓ La commune accueille des zones définies d'habitat individuel, implanté de manière diffuse sur de grandes parcelles boisées.
- ✓ On les retrouve le long d'axes principaux : le long de la route de Maule, entourées de terrains agricoles ; le long de la D45, au milieu des bois.
- ✓ Le bâti, très diversifié, est implanté en milieu de propriété, très en retrait des voies de desserte.

2.4 L'ANALYSE DES POTENTIELS DE CONSTRUCTION À L'INTÉRIEUR DES ZONES URBANISÉES

Le centre bourg

Le centre ancien traditionnel est assez dense, et présente un caractère patrimonial qui mérite d'être préservé.

Il est envisageable de densifier cette zone, uniquement dans 2 cas :

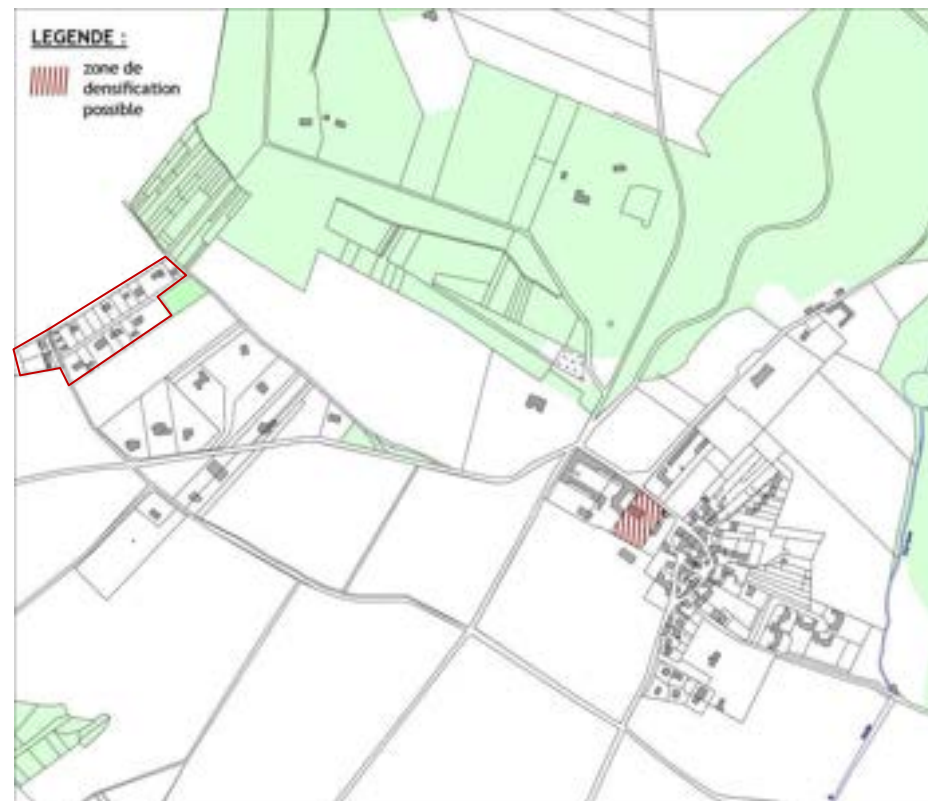
1. En réhabilitant notamment le corps de ferme existant situé à l'entrée Ouest du village, ainsi que différentes granges.
2. En cas d'insalubrité et d'atteinte à la sécurité, les maisons traditionnelles en pierre doivent être entretenues et non démolies.

La Zone blanche du SCOT

Le SCOT Gally-Mauldre identifie une zone d'extension à l'est de la commune, la salle communale polyvalente pourrait s'agrandir sur l'emprise du terrain, propriété foncière de la commune.

Le quartier résidentiel des Mesnuls

Le hameau des Mesnuls est considéré par le Scot comme une zone urbaine, à ce titre il aurait la possibilité de proposer une certaine densification dans le respect des contraintes environnementales, architecturales et paysagères



Conclusion : une parcelle du centre bourg de densification a été identifiée, le quartier des Mesnuls pourrait proposer une densification.

3. FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

3.1 LES ÉQUIPEMENTS

Le centre-bourg : lieu de concentration des équipements.

Les équipements communaux (école, cantine, salle communale) se concentrent autour de la mairie-école et de l'église.

Lieu emblématique qui est resté inchangé depuis pratiquement la fin du 19^{ème} siècle, la Mairie d'Herbeville occupe une place centrale au sein du village. En plus d'être le lieu régissant la vie communale, celle-ci accueille au rez-de-chaussée la

classe unique de son école de 16 élèves, établissement scolaire qui court du CP au CM2.

Situé au 11 rue Saint Clair et surplombant la Rue, ce bâtiment accueille également la salle du Conseil et du cadastre au premier étage. Fut

simplement rajoutée en 1922 une petite cour bordée par un mur qui porte le Monument aux Morts.

Herbeville a pu réaliser plusieurs projets de réhabilitation de ses équipements avec la mise en place de Contrats Ruraux en partenariat avec le Conseil Général des Yvelines et la Région d'Ile de France.



La Mairie-école



Prochainement, à l'aide d'un Contrat Rural, la commune projette de réhabiliter les logements communaux situés à proximité de la Mairie.

Cour d'école / préau / logements de fonction à réhabiliter

La commune envisage également d'aménager le rez-de-chaussée de la cantine-garderie afin d'y accueillir les associations.

Cet espace est composé d'une salle de 25 m² et de deux belles caves voûtées. La cantine scolaire, qui occupe le premier étage du bâtiment, sera accessible directement par un jardin situé en contrebas. Le projet préservera l'architecture rurale du bâtiment. Les caves seront réaménagées et les sols abaissés pour leur donner un volume habitable.



La « Grange »

Equipements scolaires

Hormis l'unique classe de l'école primaire, Herbeville n'accueille ni collège, ni lycée.

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal

Le collège d'affectation des élèves d'Herbeville est celui de la Mauldre, situé au 54 rue de Mareil dans la commune de Maule. Afin de pouvoir s'y rendre, et pour un tarif de 50 euros par an, les élèves d'Herbeville peuvent bénéficier d'un service de ramassage scolaire géré par la Communauté de Commune de Gally-Mauldre.

Les lycées du secteur sont quant à eux :

- Le lycée Van Gogh à Aubergenville (1022 élèves), est accessible pour les jeunes Herbevillois via la ligne 41. Celui-ci accueille les filières suivantes : Bac Général, Bac Technologique, Bac Professionnel Services, BEP Services ainsi que BTS Services.
- Le lycée polyvalent Violet le Duc à Villiers St Frédéric
- Le lycée technique d'Etat à St Germain-en-Laye

Equipements de petite enfance et périscolaires

Herbeville ne comporte pas d'équipement de petite enfance. L'accueil de la petite enfance est assuré par des assistantes maternelles agréées et des crèches des communes voisines.

Concernant le domaine périscolaire, les enfants sont accueillis 3 heures soit à la cantine – garderie, soit à la salle communale, soit en extérieur.

Concernant les enfants de maternelle, l'accueil des élèves de maternelle se fait à l'école de Bazemont, grâce à une convention signée entre les 2 communes.

Les équipements culturels

Herbeville dispose d'une cantine et d'une garderie pré et post scolaire organisées par l'association l'APEH (Association Pour les Ecoliers d'Herbeville) permettant d'accueillir les enfants de 7h30 à 18h30.

Enfin, on dénombre plusieurs centres de loisirs susceptibles de recevoir les enfants d'Herbeville, dans les communes voisines. Suite à une convention signée entre la Mairie d'Herbeville et celles de Maule et Crespières, les familles herbevilloises peuvent bénéficier du tarif proposé aux enfants de la commune d'accueil.

Les équipements culturels

Herbeville ne dispose pas d'équipements dédiés à la culture, on ne recense ni maison d'associations ni bibliothèque. Ces équipements se trouvent dans les communes plus importantes de la Communauté de Communes.

Les éléments patrimoniaux

Il existe un patrimoine bâti conséquent dont le Château de Boulémont est sans doute le plus remarquable. Situé à l'écart du village, à l'Est de la commune, ce château fut édifié au 17^{ème} siècle, reconstruit au 18^{ème} siècle, et finalement réaménagé en 1861.

La propriété comprend château, ferme et chapelle. Elle est entourée d'un parc de 37 hectares. Les vastes jardins de Boulémont comportent entre autres un jardin potager, un bassin, un réservoir, une fontaine, une cour jardin, une remise et une serre ainsi qu'un pont de jardin. Ses caractéristiques lui ont valu la reconnaissance de « jardin remarquable » lors d'un inventaire réalisé par le Ministère de la Culture en 1996.

Dans le bourg, on trouve par ailleurs :

- ➔ Une église de style roman datant du 12^{ème} siècle. La façade avec rosace aveugle était autrefois précédée d'un porche, mais il fut détruit en 1841. La dernière restauration de l'église date de 1922.

→ Un cimetière pittoresque

→ Un Monument aux Morts sur le mur de la cour d'école



Le Monument aux Morts, sur le mur de la cour d'école



Le château de Boulémont



Eglise Saint-Clair

Association et vie locale

Le tissu associatif

Bien qu'il n'y ait en 2015 que trois associations recensées à Herbeville, le nombre important de manifestations vient témoigner de la forte implication des habitants dans leur commune. Eléments importants en milieu rural, les manifestations et

fêtes en tout genre sont le moyen de préserver les liens sociaux entre les habitants. Le site internet de la commune relaie constamment les activités auxquelles peuvent participer les habitants.

Diverses dans leur nature et dans leur objectif, on peut citer les manifestations suivantes :

- Le « repas champêtre » qui permet au mois de septembre, des retrouvailles de rentrée.
- Les fêtes de Noël à chaque fin d'année sont l'occasion pour les écoliers de l'école primaire d'Herbeville de présenter leur spectacle de Noël aux Herbevillois.
- Et puis d'autres encore comme la célèbre fête de la Saint-Jean, la brocante des Rameaux, le spectacle de fin d'année scolaire, les randonnées pédestres....

Les associations présentes :

- L'Association pour les Ecoliers d'Herbeville pour la gestion de la cantine et de la garderie scolaire d'Herbeville (APEH).
- L'Atelier, situé au 4 bis rue St Clair propose des activités de céramique et modelage.
- Le centre équestre Ecuries Des Eiders.

Les équipements sportifs

Herbeville dispose d'un terrain de football situé face à la salle communale. Localisé sur la photographie ci-dessous, cet espace est en réalité à usages multiples et tous les sports de plein air peuvent y être pratiqués.

Localisation du terrain de football



Le terrain de football



Les équipements de santé

Herbeville ne dispose d'aucune pharmacie, ni de cabinet médical.

3.2 LES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS.

Le réseau routier



Située à moins de 40 km à l'Ouest de Paris, et à proximité de 3 pôles urbains importants de l'Ouest parisien (Poissy/ St-Germain-en-Laye, Versailles et St-Quentin-en-Yvelines), Herbeville bénéficie d'une bonne desserte routière grâce à la présence sur son territoire de deux axes de transports structurants.

Herbeville est en effet traversée :

- Au Nord par la RD 45, qui relie Orgeval et Richebourg.
- Au Sud par la RD 307, qui permet la liaison avec Rocquencourt. Cette voie est classée route à grande circulation.

Bien que ces axes se situent sur les marges du territoire communal, ils offrent une bonne connexion au réseau autoroutier régional grâce à la présence de la RD 307

et à la proximité de la RD 30 et 191 qui permettent un accès direct aux autoroutes A12, A13 et A14.

Au-delà de ces routes départementales, un réseau viaire local structure le territoire :

- La route de Boulémont traverse en grande partie la commune d'Est en Ouest permettant de relier le cœur du village à la ville voisine de Crespières ainsi qu'à la D307.
- La route Maule quant à elle, relie le cœur du village à la commune de Maule et au-delà.
- Enfin, des routes orientées Nord/Sud relient le bourg aux routes départementales (la route d'Herbeville pour la D191...)
- Le reste du réseau viaire, localisé en centre bourg, est lui essentiellement composé de rues, de ruelles et d'impasses.



Une ruelle tout en pavage, ruelle Gallo



Une impasse, au niveau de la Grande Rue

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal

Le potentiel de stationnement sur la commune

L'étroitesse des rues du cœur de village est renforcée par le stationnement des véhicules en bordures de voirie. La commune dispose aussi de deux aires de stationnement sur son territoire.



Stationnement de véhicules sur la voirie communale

Au total, Herbeville dispose de 39 places de stationnement disposées comme suit :

- 4 places chemin des Clos
- 5 places à L'Eglise
- 10 places rue Gallo
- 20 places sur le terrain communal dont 4 PMR

Les transports en commun

Herbeville ne dispose d'aucune gare SNCF. En revanche, dans un rayon de moins de 3km, les Herbevillois peuvent utiliser deux gares localisées sur les communes de Mareil-sur-Mauldre et de Maule.

Petite aire de stationnement de 10 places, rue Gallo.





Carte des réseaux de transports

Ils peuvent aussi s’orienter vers celles de :

- Epône, située 10 km
- Poissy, située à 12 km
- Saint Nom La Bretèche, située à 15 km

Une compagnie de transport(Transdev) assure la desserte de la commune, à travers une ligne : la ligne 41. Cette ligne de bus permet aux Herbevillois de se rendre dans les communes voisines et dans les villes proches. En outre, elle dessert les équipements scolaires, dont le lycée Van Gogh à Aubergenville, ainsi que certaines gares localisées sur ton trajet.

Ligne 41	
Destination et desserte	Les Mureaux gare SNCF/ Bailly Mairie Bailly Marie/ Les Mureaux gare SNCF
Villes desservies	Bailly / Noisy-le-Roi / St-Nom-la-Bretèche / Feucherolles/ Crespières / Les Alluets-le-Roi / Herbeville / Maule / Bazemont / Aubergenville / Flins-sur-Seine / Bouafle / Les Mureaux
Fréquence des passages (2 arrêts de bus)	Mairie Bailly-Gare des Mureaux (sens aller) Arrêt village : 07h34 ; 08h344 Arrêt Chemin des closeaux : 07h35, 08,45
	Gare des Mureaux-Marie Bailly (sens retour) Arrêt Chemin des closeaux : 15h59, 16h59, 17h59 Arrêt village : 16h00, 17h00, 18h00

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal

Les circulations douces

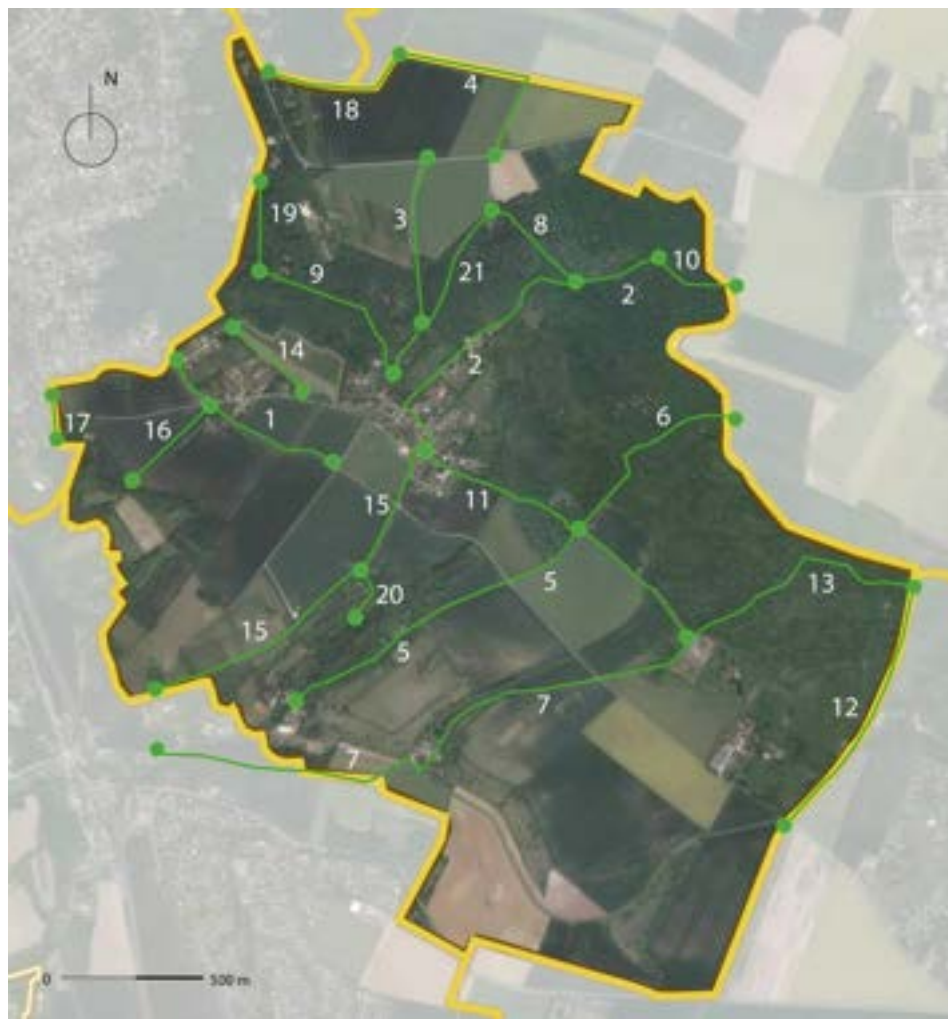
Le territoire communal d'Herbeville présente l'avantage, aussi bien de par son environnement naturel que bâti, de proposer de nombreuses circulations dites douces à travers son village et ses bois.



Circuits de randonnées pédestres - Source Institut d'Urbanisme et d'Aménagement

Les sentes piétonnes présentes dans la forêt (forêt des Alluets et bois des Arpents) ont un rôle de loisir et sont utilisées essentiellement dans le cadre de promenades. A Herbeville, comme dans beaucoup d'autres communes du département, des chemins de randonnée sont répertoriés, et inscrits au Comité départemental de la randonnée pédestre des Yvelines.

Le maillage de chemins ruraux



Numéro Chemins ruraux	Nom	commentaires
1	Chemin de la Soubarderie	le chemin de 1895 incluait la rue des Closeaux actuelle
2	Chemin de la Vallée Pierreuse	Classé PR (Petite Randonnée)
3	Chemin de la Haute Epinée	
4	Chemin de Bazémont aux Alluets	
5	Chemin des Meuniers	
6	Chemin du Bois Morand	
7	Chemin de la ferme de Launay	Classé PR (Petite Randonnée)
8	Chemin des Alluets à Maule par les bois	
9	Chemin de Montauvent	
10	Chemin du Haut de la Vallée Pierreuse	
11	Chemin du Lavoir	Classé PR (Petite Randonnée)
12	Chemin du Cheminet	Classé PR (Petite Randonnée)
13	Chemin vert	
14	Chemin d'Herbeville au Bois des Mesnuls	
15	Chemin des Vignes	Classé PR (Petite Randonnée)
16	Chemin de Parfond Val	
17	Chemin de la Treille	
18	Chemin de la Grenouillère	
19	Chemin des Joncs Marin	
20	Chemin de la Cressonnière	Chemin qui mène à l'ancien lavoir
21	Chemin du bois de Bellevue	Jonction entre le CR3 et le CR8

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal

« L'objectif de ces plans est de faciliter la pratique de la randonnée en protégeant le patrimoine constitué par les chemins ruraux et de garantir ainsi la continuité des itinéraires inscrits. Il contribue également au développement économique du département en favorisant le tourisme. » tourisme.yvelines.fr

Sur le territoire d'Herbeville est répertorié un circuit de 10 Km pour une durée de marche d'à peu près 2h45. Néanmoins, celui-ci n'est pas circonscrit aux limites de la commune, il s'inscrit dans un réseau bien plus large.



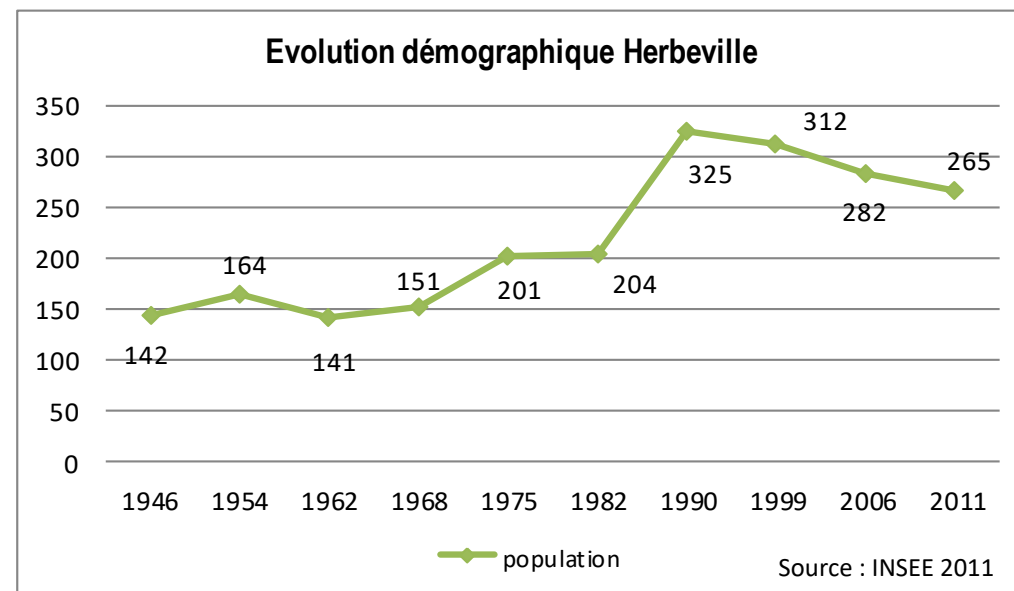
Chemin du Parc Spitzer



4. ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

4.1 POPULATION ET EVOLUTION

Ce nouveau chapitre du diagnostic expose les chiffres relatifs aux données socio-économiques d'Herbeville. Il analyse les composantes de la population, de l'activité économique du territoire tout en mettant en perspectives les données des recensements successifs.



1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
+4,2%	+0,2%	+6,0%	-0,5%	-1,4%	-1,2%

Variation annuelle moyenne de la population en %.

Au recensement 2015, la commune d'Herbeville comptait 265 habitants. Malgré d'importantes fluctuations, la population de la commune n'a cessé de croître entre le lendemain de la seconde Guerre Mondiale et aujourd'hui. L'augmentation la plus considérable se situe entre 1946 et 1990 où Herbeville passe de 142 à 325 habitants. S'ensuit une baisse entre cette dernière date et 2011 puisque la population chute à 265 habitants et semble désormais se stabiliser.

La tendance actuelle est en effet à la stagnation comme nous le montre le graphique. Cette tendance s'explique par l'évolution des familles due entre autres au départ des enfants, réduisant ainsi la population par foyer (cf. page 39). Cet élément est renforcé par le faible apport de logements nouveaux ces dernières années.

Evolution de la population par grandes tranches d'âges

	2011	%	2006	%
Ensemble	265	100,0	282	100,0
0 à 14 ans	52	19,6	63	22,3
15 à 29 ans	31	11,7	40	14,2
30 à 44 ans	53	20,0	59	20,9
45 à 59 ans	66	24,9	74	26,2
60 à 74 ans	49	18,5	38	13,5
75 ans et plus	14	5,3	8	2,8

Source : Insee 2011

lus
représentative de la population Herbevilloise est celle correspondant aux 45-59
ans puisqu'elle concentre à elle seule 24,9% de la population.

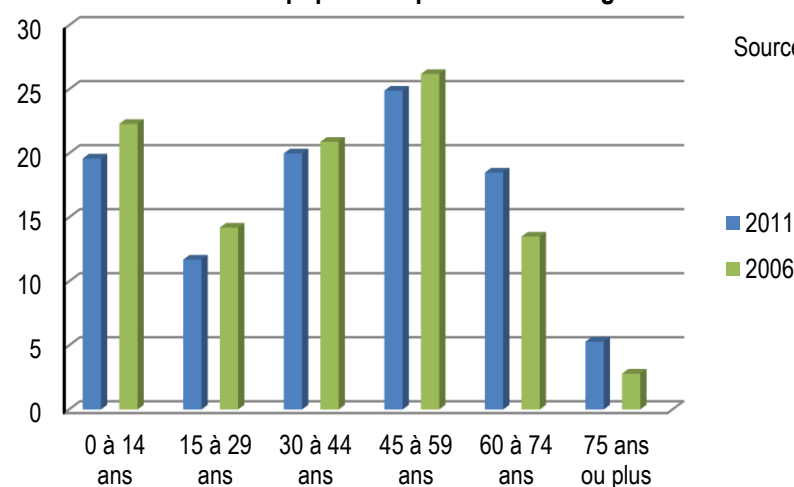
En seconde position vient la tranche d'âge des 30-44ans (20%) suivie de près par les 0-14 ans (19,6%).

A l'inverse, la tranche d'âge la plus basse est celle des 75 ans et plus, représentant 5,3% de la population. Néanmoins, cet écart entre tranches d'âge a tendance à se resserrer. En effet, si toutes les classes d'âges ont tendance à diminuer, les deux seules qui augmentent sont celles des 60-74 ans et des 75 ans et plus, passant respectivement de 13,5% à 18,5% et de 2,8% à 5,3%, soit une augmentation de 5 et 2,5 points.

La tranche d'âge qui a contrario a connu la baisse la plus importante est celle des moins de 14 ans avec une baisse de 2,7 points.

Il serait exagéré de parler de vieillissement de la population pour une commune de seulement 265 habitants et sur une période de temps aussi courte, il est néanmoins intéressant de mettre ces données en lien avec celle de la diminution de la population. En effet, Herbeville a perdu 17 habitants entre 2006 et 2011.

Evolution de la population par tranches d'âges



Source : Insee 2011

les
ec
on

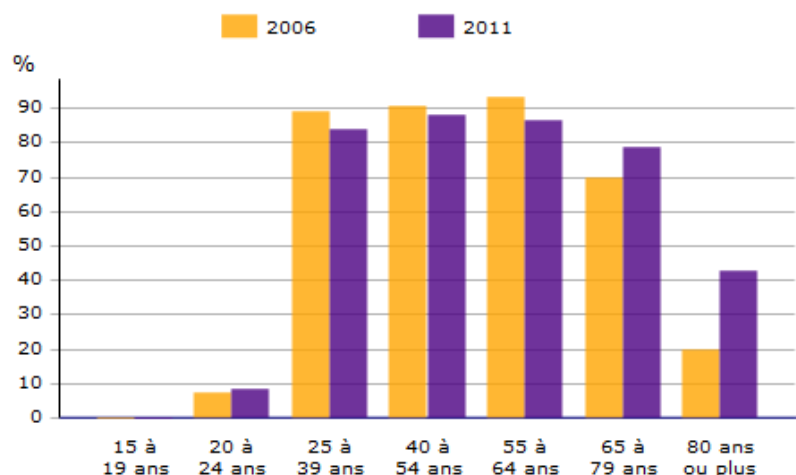
ensemble jeune, et la population dite active, représente la grande majorité des Herbevillois.

Ménages

Herbeville comptait en 1990, 91 ménages composés en moyenne de 3,1 personnes. Cette moyenne était descendue à 2,8 en 1982.

Entre 1990 et 2011, le nombre de ménage a continué de croître puisque celui-ci est passé à 102. Et ceci bien qu'Herbeville soit passée de 325 à 265 habitants entre 1990 et 2011. Aujourd'hui, le constat des personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge est le suivant :

Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge

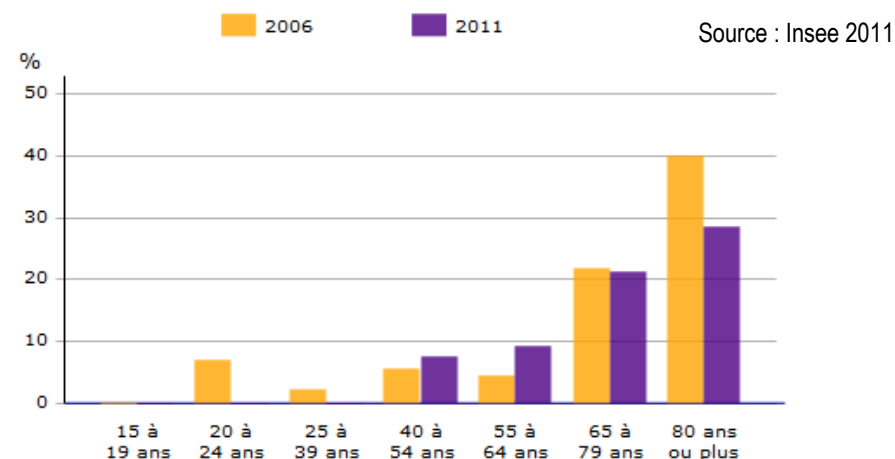


On remarque d'une part, que pour chaque classe d'âge, il n'y a que très peu d'évolution entre 2006 et 2011 pour l'ensemble de la population si ce n'est pour la tranche « 80 et plus » dont la part a plus que doublé. Ce qui signifie qu'en 2011

plus de personnes âgées de « 80 ans et plus vivent en couple », tout comme la tranche d'âge 65-79 ans.

Le graphique ci-dessous vient néanmoins nuancer nos propos. Il nous indique les personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge. On constate alors que la part des personnes de 80 ou plus déclarant vivre seules est encore significative (40%). Cette part est passée à 28% en 2011.

Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre seules selon l'âge



Source : Insee 2011

En revanche les 40-54 et 55-64 ans vivant seules sont en augmentation. L'autre donnée intéressante est celle des 20-24 ans : 8% approximativement déclarent vivre seuls en 2006, contre 0% en 2011.

Il faut cependant nuancer l'ensemble de ces propos et noter que nous sommes sur des chiffres qui ne représentent souvent en valeur absolue que quelques occurrences statistiques.

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal

Une évolution quasi nulle du parc de logement.

Selon les données du recensement général de 2011, le territoire communal d'Herbeville accueille un total de 123 logements, soit 23 logements de plus depuis le recensement de 1990.

Les 123 logements se décomposent en 102 résidences principales, 14 résidences secondaires ou logements occasionnels et 7 logements vacants.

Catégories et types de logements

	2011	%	2006	%
Ensemble	123	100	122	100
Résidences principales	102	82,9	102	82,9
Résidences secondaires ou logements occasionnels	14	11,4	15	12,2
Logements vacants	7	5,7	6	4,9
maisons	116	94,3	113	91,9
appartements	7	5,7	9	7,3

Source : Insee 2011

Il n'y a eu aucune construction de logements entre 2006 et 2011. Néanmoins on compte trois maisons supplémentaires par rapport à l'année 2006. Concernant les résidences principales selon le nombre de pièces, 67,6 % d'entre elles sont dotées de 5 pièces ou plus en 2011, contre 71,6% en 2006, soit une diminution de 4 points. Les résidences principales de 4 pièces quant à elles, sont en augmentation de 5,8 points, passant donc de 12 à 18 résidences.

Ancienneté d'Aménagement dans la résidence principale en 2011

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages
Ensemble	102	100	265
Depuis moins de 2 ans	7	6,9	19
De 2 à 4 ans	14	13,7	44
De 5 à 9 ans	18	17,6	51
10 ans ou plus	63	61,8	150

Source : Insee 2011

Synonyme de longévité, 61,8% des ménages occupent leur résidence depuis plus de 10 ans. Seulement 6,9% des ménages y sont depuis moins de deux ans. 84,3% sont propriétaires et 13,7% des habitants sont locataires.

Résidences principales selon le statut d'occupation en 2012

	nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'aménagement en année(s)
Ensemble	102	100,0	265	17,8
propriétaire	86	84,3	219	19,3
locataire	14	13,7	43	8,9
Logé gratuitement	2	2,0	3	13,5

Source : Insee, RP2007 et RP2012

4.2 LES LOGEMENTS

Le parc de logement

- Le parc de logement de la commune. Son augmentation sur le long terme apparaît régulière avec une forte propension de résidences principales.

Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Ensemble	74	88	99	100	112	121	122
Résidences principales	45	62	74	91	102	100	101
Résidences secondaires et logements occasionnels	25	20	21	8	7	15	14
Logements vacants	4	6	4	1	3	6	7

Ce tableau fournit des informations sur une longue période.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Le projet de SCOT

La communauté de communes Gally-Mauldre s'est dotée d'un SCOT depuis début 2015. A ce titre, la communauté de communes devra respecter les orientations du SCOT, et ses objectifs de développement urbain qui portent sur l'ouverture à l'urbanisation de 60 hectares à vocation de logements.

Comme indiqué dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) de Gally-Mauldre, les espaces destinés à l'habitat doivent permettre, à l'horizon 2030, la création

d'au moins 1 540 logements générant une croissance démographique de 1 130 habitants (soit une augmentation de 4,7%) à l'échelle du territoire.

Pour ce faire il est formulé que :

- 30% des nouveaux logements devront être créés dans le tissu urbain existant
- Dans les nouvelles urbanisations, la densité moyenne s'élèvera à 18 logements à l'hectare,
- Une maîtrise du desserrement des ménages devra être prise en compte à l'horizon 2030.

Le DOO précise que la production totale de logements envisagée à l'horizon 2030 entraînera une répartition et une programmation adaptées à chaque commune, notamment :

- Des petits logements pour les jeunes et les personnes âgées
- Une part de locatif aidé pour répondre aux besoins en logement des personnes travaillant dans le territoire et présentant des revenus insuffisants au regard des prix de l'immobilier

Les besoins en logement à l'échelle de la commune

Herbeville comporte un parc de logement qui se compose quasi exclusivement de grands logements (12 % 3 pièces et 68% 5 pièces et plus – source INSEE 2012) répondant à une demande importante de famille avec enfants. Les ménages choisissant d'acheter à Herbeville sont globalement des familles effectuant leur seconde acquisition. Ces ménages sont assez généralement des quadragénaires possédant une situation professionnelle aisée (part notable de professions intermédiaires et de cadres).

Nombre de Permis de Construire délivrés entre 2001 et 2015 :

32 Permis de construire dont 1 construction de 119 m², 1 maison de 201 m² et 11 extensions de maisons pour un total de 569.75 m². On peut donc noter que les extensions de maisons existantes ont été relativement importantes durant cette période.

Les enjeux à venir

En 2006, le parc de logements était de 102 résidences principales et le nombre d'habitants de 282, soit un taux de 2,76 personnes par logement.

En 2011, le nombre de résidences principales est passé à 102 et le nombre d'habitants à 265, soit un taux d'occupation de 2,59 personnes par logement.

Pour la commune d'Herbeville, le calcul du point mort nous indique que pour conserver environ 295 habitants, il ne serait pas nécessaire de construire de nouveaux logements. La réhabilitation de l'existant pourrait suffire à répondre à ces besoins.

On peut envisager, au vu de l'évolution du nombre moyen de personnes par logement, qu'il n'y aura plus de diminution à l'avenir, celui-ci ayant atteint son seuil le plus bas à la fin des années 2011 dû à la fermeture d'une maison médicalisée sur la commune. On note un accroissement du renouvellement de la population dans la commune attesté par le nombre d'enfants inscrits à l'école (16 en 2014). Les recensements de 2016 devraient confirmer cette tendance.

En conclusion

- Une augmentation régulière et modérée du parc de logements
- Une faible production de logements ces dernières années, mais une forte production de réhabilitation depuis 2001.
- Un déséquilibre dans la taille moyenne des logements : une prépondérance des grands logements
- Un parc de logements à forte dominante de maisons individuelles
- Une part prépondérante de propriétaires : six fois plus de ménages propriétaires que de locataires
- Herbeville, une commune non soumise aux obligations de création de logements sociaux et d'aménagement d'aire d'accueil des gens du voyage
- Un Schéma de Cohérence Territoriale validé dont les orientations sont respectées.
- Une offre en logement peu diversifiée, ne permettant pas aux habitants actuels d'effectuer un parcours résidentiel complet : une faible proportion de petits logements (1-2 pièces).

4.3 LES ACTIVITÉS ECONOMIQUES ET L'EMPLOI

La population active

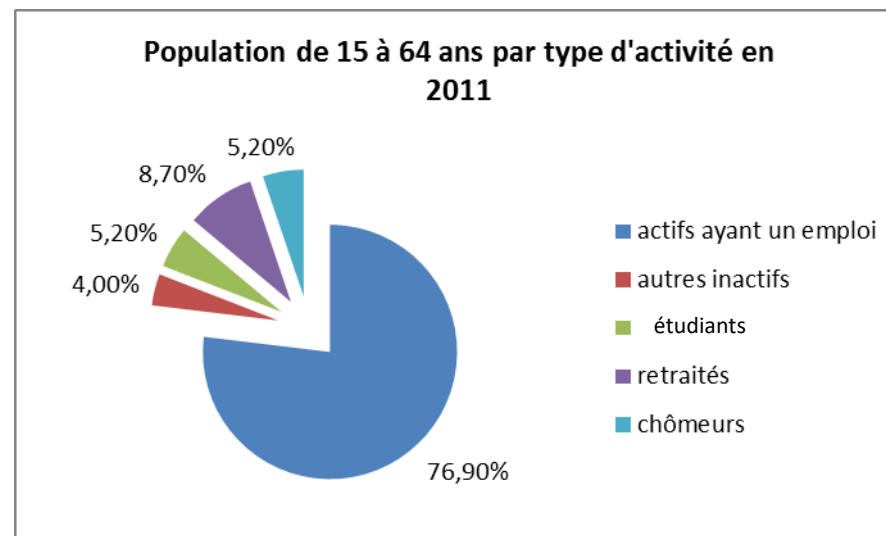
- La population active regroupe les personnes ayant un emploi, ou en recherchant un, les apprentis et stagiaires employés dans des entreprises, ainsi que, depuis 1990, les volontaires faisant leur service national.
- Le taux de chômage représente le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active totale, sa baisse confirme le fait que la population active a augmenté. Toutefois, il faut noter que le taux d'accroissement de la population active est supérieur au taux de croissance du nombre de chômeurs.

La composition de la population active :

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2011	2006
ensemble	173	191
Actif en %	82,1	80,6
Actif ayant un emploi en %	76,9	75,4
Chômeurs en %	5,2	5,2
Inactifs en %	17,9	19,4
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	5,2	5,8
Retraités ou préretraités en %	8,7	6,8
Autres inactifs en %	4,0	6,8

Source : Insee 2011



Source : Insee 2011

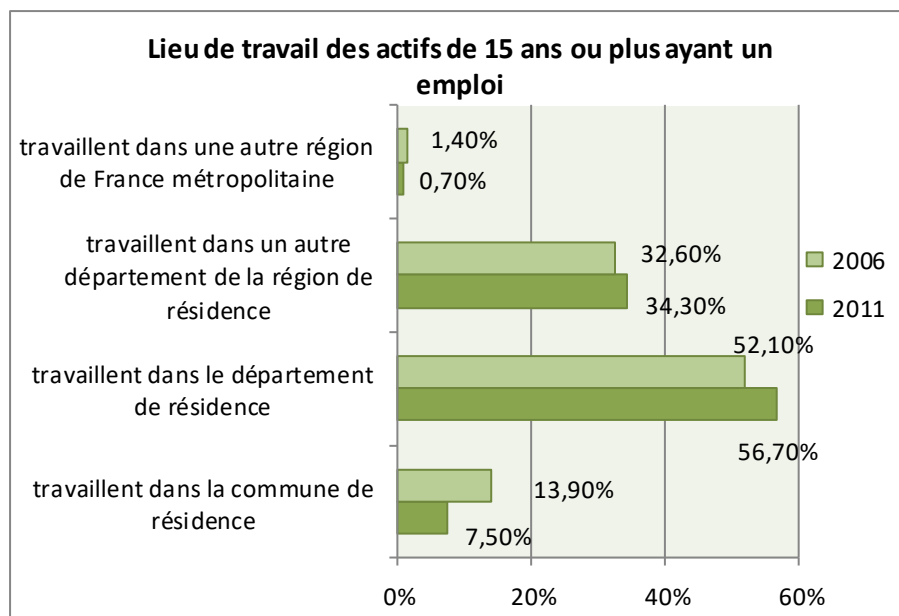
Les actifs d'Herbeville représentent la grande majorité de la population communale. A ce titre, 76,9% sont des actifs ayant un emploi. Ils sont d'ailleurs en très légère augmentation par rapport à l'année 2006 puisqu'ils étaient 75,4%. En revanche, le taux de chômage est lui resté inchangé entre ces deux périodes (5,2%). Néanmoins, ce taux reste nettement inférieur aux données nationales (10%) et même départementales (9,2%).

Concernant les inactifs, même si la part des retraités est en augmentation (part qui passe de 6,8 à 8,7 %), la moyenne globale est en légère diminution. Cette baisse de 19,4% à 17,9% tient compte de la baisse des classes « élèves et étudiants » passant de 5,8 à 5,2%, ainsi que de la baisse des « autres inactifs » passant de 6,8 à 4,0%.

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal

Lieu de travail des Herbevillois

Le graphique ci-dessous est révélateur du peu d'emplois qu'offre la commune.



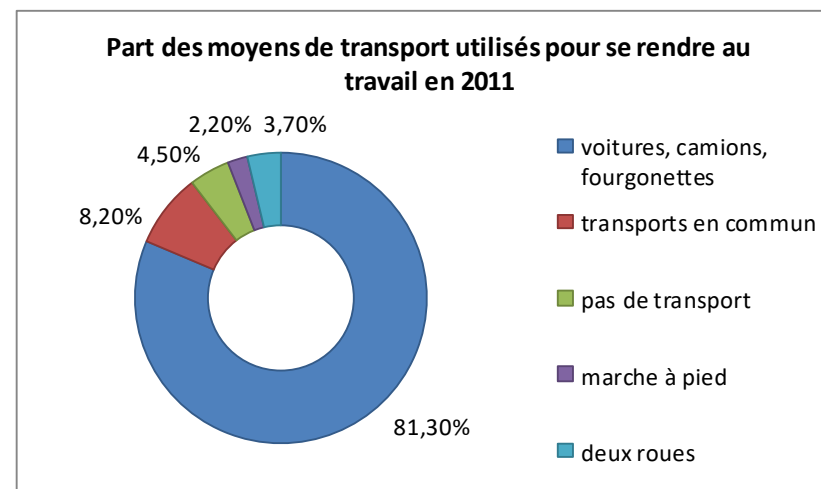
Source : Insee 2011

En 2011, seulement 7,50% des Herbevillois actifs travaillent sur la commune alors qu'ils sont 56,70% à se diriger vers une autre commune du département. Dans une moindre mesure, 34,30% travaillent dans un autre département (Val d'Oise, Hauts-de-Seine, Paris...)

On remarque que ces disparités ont tendance à s'accroître. Entre 2006 et 2011, davantage d'actifs ayant un emploi se dirigent vers des communes voisines tandis

que les ceux qui travaillent sur Herbeville sont de moins en moins nombreux, passant même de 13,90% à 7,50%.

Parallèlement, cela entraîne des déplacements domicile-travail toujours plus importants ainsi qu'une utilisation plus importante de véhicules motorisés pour se rendre au travail.



Source : Insee 2011

La voiture reste le moyen privilégié des Herbevillois pour se rendre au travail à hauteur de 81,30%. Viennent ensuite les transports en commun (8,20%) qui, compte tenu du manque d'offre (une ligne de bus) restent nettement minoritaires.

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal

Les activités économiques à Herbeville

Au 31 décembre 2012, 27 établissements actifs étaient recensés.

Point de définition : L'Insee définit un établissement comme étant « une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie »

Répartition des établissements actifs :

	total
Ensemble	24
Agriculture, sylviculture et pêche	3
Industrie	0
Construction	2
Commerce, transports, services divers	17
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3

Il s'agit essentiellement de Très Petite Entreprise puisque :

- 19 d'entre elles n'ont aucun salarié
- 7 d'entre elles ont entre 1 et 9 salariés
- seulement une entreprise compte plus de 10 salariés

Source : Insee, CLAP

Ces établissements sont bien ancrés sur leur territoire puisque **50% d'entre eux ont plus de 10ans d'existence.**

Cela n'empêche pourtant pas l'apparition de nouvelles entreprises sur Herbeville puisque 12% des entreprises ont moins de 3 ans et 5% moins d'un an.

En 2013, **5 entreprises (activités marchandes hors agriculture) ont vu le jour à Herbeville.** Toutes sont spécialisées dans le domaine du « commerce, transports et services divers ».

Une réunion spécifique a eu lieu avec le Conseil Municipal et le monde des agriculteurs le 2/11/2015. Deux agriculteurs ont été présents (nombre d'exploitations total : 6 agriculteurs.) et 3 agriculteurs ont répondu au questionnaire de décembre 2015.



Bâtiment agricole

5. LE CADRE NATUREL

5.1 LA DIVERSITÉ DES ESPACES NATURELS

Les coteaux boisés

L'écharpe boisée des coteaux est remarquable de par sa longueur : elle constitue un vaste corridor écologique qui relie la forêt des Alluets et la forêt de Marly. Ces massifs sont développés sur les affleurements de sables et de grès de Fontainebleau et sur les Meuliers de Montmorency. Ces espaces, moins propices à la culture et souvent pentus abritent différents biotopes favorables à la biodiversité.

Celle-ci est liée aux différentes conditions édaphiques (rapport entre le sol et le vivant) et aux variations d'expositions. Sur le plan faunistique, quand ces espaces sont d'une superficie suffisamment importante et quand ils ne sont pas enclavés, ils accueillent une faune typiquement forestière qui y trouve l'espace vital nécessaire à son développement (à noter la présence nombreuse de chevreuils et de sangliers). La lisère, zone de transition avec l'espace agricole est également très intéressante car elle accueille une faune plus diversifiée, issue des différents espaces situés aux alentours.

Outre son rôle écologique, la forêt rend aussi de nombreux services collectifs en matière d'environnement : protection des eaux et des sols, prévention des risques naturels (inondation), maintien d'un microclimat tempéré (réduction du vent), paysages et cadre de vie agréables.



Bois communal

Les coteaux boisés ne sont pas les seuls bois d'Herbeville. La commune a fait l'acquisition de deux bois : le Bois Communal et le Bois de Bellevue dont l'entretien est fait sur la base du bénévolat.



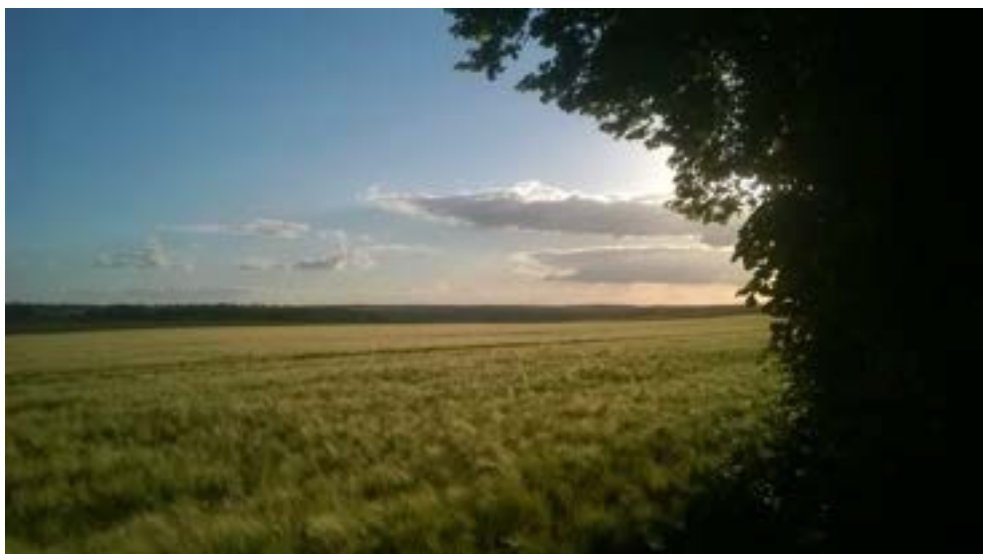
Les espaces

Les coteaux boisés en arrière-plan

cultivés

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal

Herbeville est composée à 92.4 % d'espaces agricoles, forestiers, et naturels ; ce qui lui confère une qualité paysagère importante. La commune présente des espaces agricoles assez diversifiés même si les cultures céréalières sont prépondérantes.



Champs de blé

Malgré quelques haies bocagères disséminées ici et là sur le territoire communal, la grande majorité des terres agricoles sont en openfield (« champs ouverts ») offrant ainsi de grands espaces ouverts au regard. En effet, la plaine de Versailles est historiquement un openfield caractérisé par de grandes parcelles de céréales et grandes cultures. Néanmoins, les pensions de chevaux et centres équestres sont bien implantés et représentent la majorité de l'élevage actuel.



Champs de blé



Les espèces de la faune et de la flore

Pension de chevaux

→ La flore

La géologie détermine les espaces de grande culture ainsi que les espaces moins propices : sol calcaire avec argile à silex, où se développent les zones boisées ou des friches accueillant une grande variété de végétaux.

- Sur les zones boisées poussent des chênes, des châtaigniers, des érables champêtres ou encore la fruticée. Les essences naturelles et la végétation spontanée sont privilégiées.

- Sur les zones de friches on trouve des espèces rares en Ile-de-France telles que la gentianelle d'Allemagne, le lotier à gousse carrée, l'épipactis des marais, la raiponce orbiculaire, la coronille naine et la brunelle à grandes fleurs. Mais ces sites sont fragiles et doivent être protégés d'une fréquentation peu respectueuse : motos, vélos et feux de camp.



La Gentianelle d'Allemagne



Un chêne

→ La faune

Refuge de très nombreuses variétés animales répertoriées parmi lesquelles près de 55 espèces de mammifères, les nombreuses étendues boisées de la plaine de Versailles fourmillent d'espèces animales familières telles que : chevreuils, cerfs, sangliers, renards, lièvres, lapins. De même, une riche variété d'oiseaux peuple les forêts et les sous-bois en offrant une grande diversité écologique à ce territoire magnifique, véritable joyau naturel du département.



Un chevreuil



Un sanglier

5.2 LES OUTILS D'INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE

Les Zones Naturelles d'intérêt Ecologique et Faunistique (ZNIEFF)

La topographie et l'hydrographie, ainsi que la couverture végétale ont favorisé le développement d'habitats spécifiques favorables au développement d'une faune et d'une flore protégée. Lancé en 1982, l'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

– **les ZNIEFF de type I**, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire.

– **les ZNIEFF de type II** sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes ; elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

A Herbeville, **4 sites sont classés en ZNIEFF** :

ZNIEFF type 1	Pelouses des Groux et de Launay (1)
	Le Val Guérin (2)
ZNIEFF type 2	Forêt des Alluets et boisements d'Herbeville à Feucherolles (3)
	Vallée de la Mauldre et Affluents (4)

La ZNIEFF type 1 « Pelouses des Groux et de Launay »



Les zones de ZNIEFF à Herbeville

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal

Pour la ferme de Launay :

Il s'agit de pelouses marnicoles à *Lotus maritimus* qui sont en voie de réhabilitation : défrichement de la fruticée sur d'assez grandes superficies et maintien ou réinstauration de pâturage ovin. Elles abritent l'*Ophrys fuciflora* ainsi qu'une population de *Polymmatum bellargus*.

Pour le secteur des Groux :

Il s'agit d'un ensemble de pelouses (2 noyaux) à *Bromus erectus* et *Brachypodium pinnatum*, bénéficiant de travaux d'entretien : débroussaillage des fruticées, fauche et pâturage bovins. Ces pelouses abritent une importante station d'*Ophrys fuciflora* et des populations de *Polymmatum Bellargus*. Les pelouses les plus pentues du noyau est de la ZNIEFF sont en voie de colonisation par la fruticée.

Surface totale du site : **26 hectares**.



La ZNIEFF type 1 « Le Val Guérin »

L'*Ophrys fuciflora*



Pelouses des Groux et de Launay : ZNIEFF type 1



Orchis négligé

Il s'agit d'une zone humide de bas de versant alimentée par des résurgences. Elle est occupée en majorité par une frênaie incluant diverses laies forestières où se développe une formation prairiale paratourbeuse abritant de nombreuses stations d'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), protégée en Ile-de-France.

Les principales menaces pesant sur cette zone sont liées à l'agriculture (mitage dans la zone humide et eutrophisation) et à la fermeture des milieux.

Superficie totale du site : **14,49 hectares**.



Le Val Guérin : ZNIEFF type 1

La ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Mauldre et Affluents »

Vaste ZNIEFF de type 2 englobant la vallée de la Mauldre et ses affluents, qui inclut 12 zones de type 1. Le principal intérêt de cet ensemble est la présence de coteaux avec des pelouses calcicoles ou marnicoles, abritant l'essentiel des espèces déterminantes (au nombre de 32). Cet habitat remarquable est toutefois menacé par l'envahissement progressif de la fruticée. La ZNIEFF abrite des carrières de calcaires servant de gîtes notamment hivernaux à des populations de chauves-souris remarquables. C'est probablement là son intérêt faunistique prépondérant (avec les populations de lépidoptères).

Cette vallée a conservé un caractère relativement naturel avec de l'élevage bovin et équin (superficie en pâtures mésophiles non négligeable) et quelques parcelles de céréales ainsi que différents boisements calcicoles. Toutefois cette vallée est en voie d'urbanisation résidentielle (lotissements et infrastructures connexes).

Superficie totale du site : **1695,7 hectares**.



Chouette Effraie, espèce protégée



La Vallée de la Mauldre : ZNIEFF type 2

Forêt des Alluets...

Il s'agit d'un vaste ensemble forestier à dominante acidiphile couvrant pour la plupart les versants autour du plateau des Alluets. Ces versants sont caractérisés par la présence, à la base des sables, des résurgences et suintements, au niveau des vallons et de manière plus diffuse au niveau des pentes, générant une végétation humide acidiphile oligotrophe particulière.

L'ensemble de cette zone de type 2 abrite un minimum de 13 espèces déterminantes et inclut 7 ZNIEFF de type 1 (dont 5 nouvellement proposées dans le cadre de l'actuelle révision). Etant donné que bien des secteurs de ce massif sont privés et inaccessibles, il est probable que d'autres zones d'intérêt existent. Cette ZNIEFF constitue notamment l'un des derniers gîtes d'hivernage du Grand Murin et l'un des deux seuls gîtes d'hibernation connus du Murin à oreilles échancrées dans le département des Yvelines.

Superficie totale du site : **2014,84 hectares**.



Murin à oreilles échancrées



Forêt des Alluets : ZNIEFF type 2

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique n'ont pas de portée réglementaire directe : elles ont le caractère d'un inventaire scientifique. Il ne s'agit donc pas d'un outil de protection. Néanmoins, les ZNIEFF d'Herbeville ne semblent pas soumises à l'urbanisation ni à une pression foncière quelle qu'elle soit. Leur préservation est ainsi assurée.

Les Espaces Boisés Classés (EBC).



Les **Espaces Boisés Classés** ont pour objectif la protection ou la création de boisements ou d'espaces verts, particulièrement en milieu urbain ou péri-urbain. Ils concernent les bois, forêts et parcs, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, qu'ils soient enclos ou non et attenants ou non à des habitations. Ce classement peut également s'appliquer à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements.

La majorité des Espaces Boisés Classés d'Herbeville correspondent aux limites du Bois des Arpents, présent sur le nord de la commune et qui s'étendent d'est en ouest.

De manière plus sporadique, des EBC sont localisés sur la partie sud de la commune, notamment autour de la vallée Renaud et des Closeaux. Il faut noter également que l'ensemble des coteaux boisés de la commune de Crespières est lui aussi inscrit en Espaces Naturels Sensibles.

Ce classement permet à la commune ou au département de préempter en cas de vente de terrain situés à l'intérieur de ces EBC.



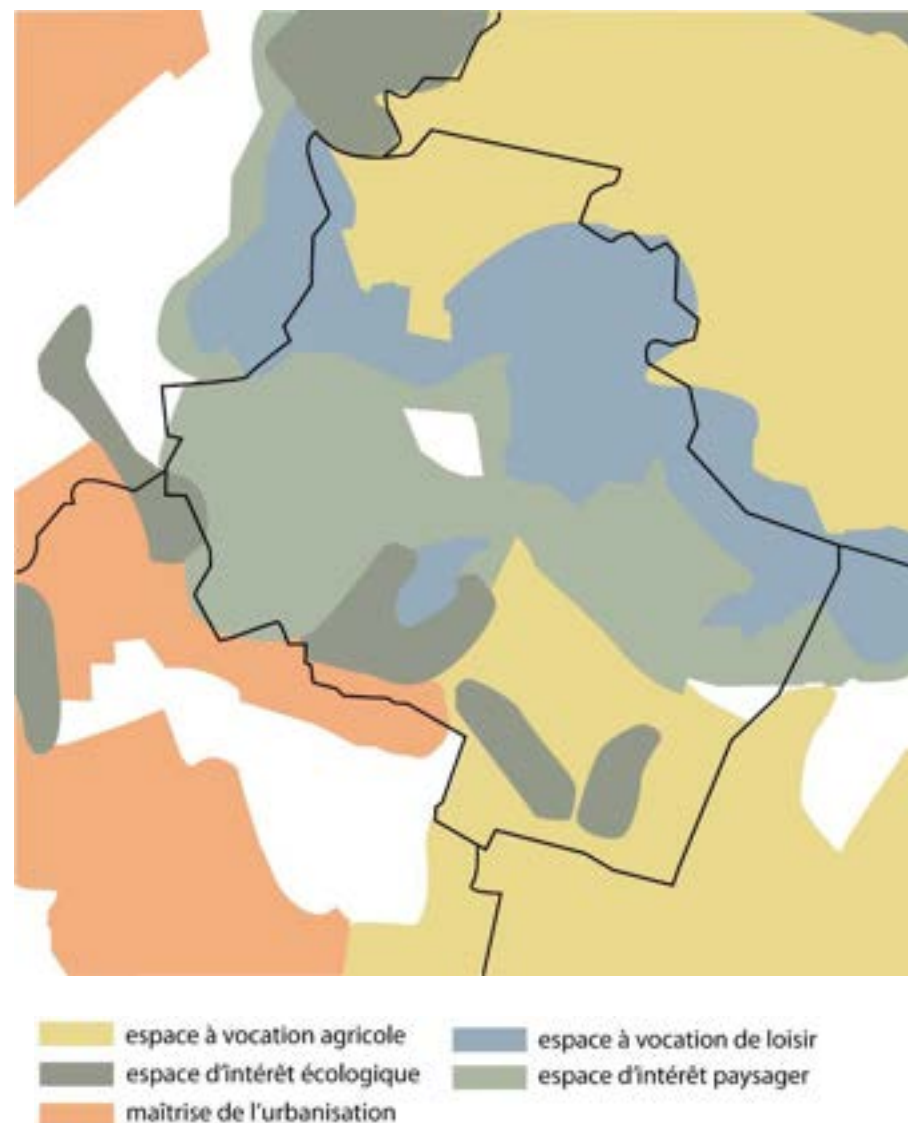
Les coteaux boisés

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN)

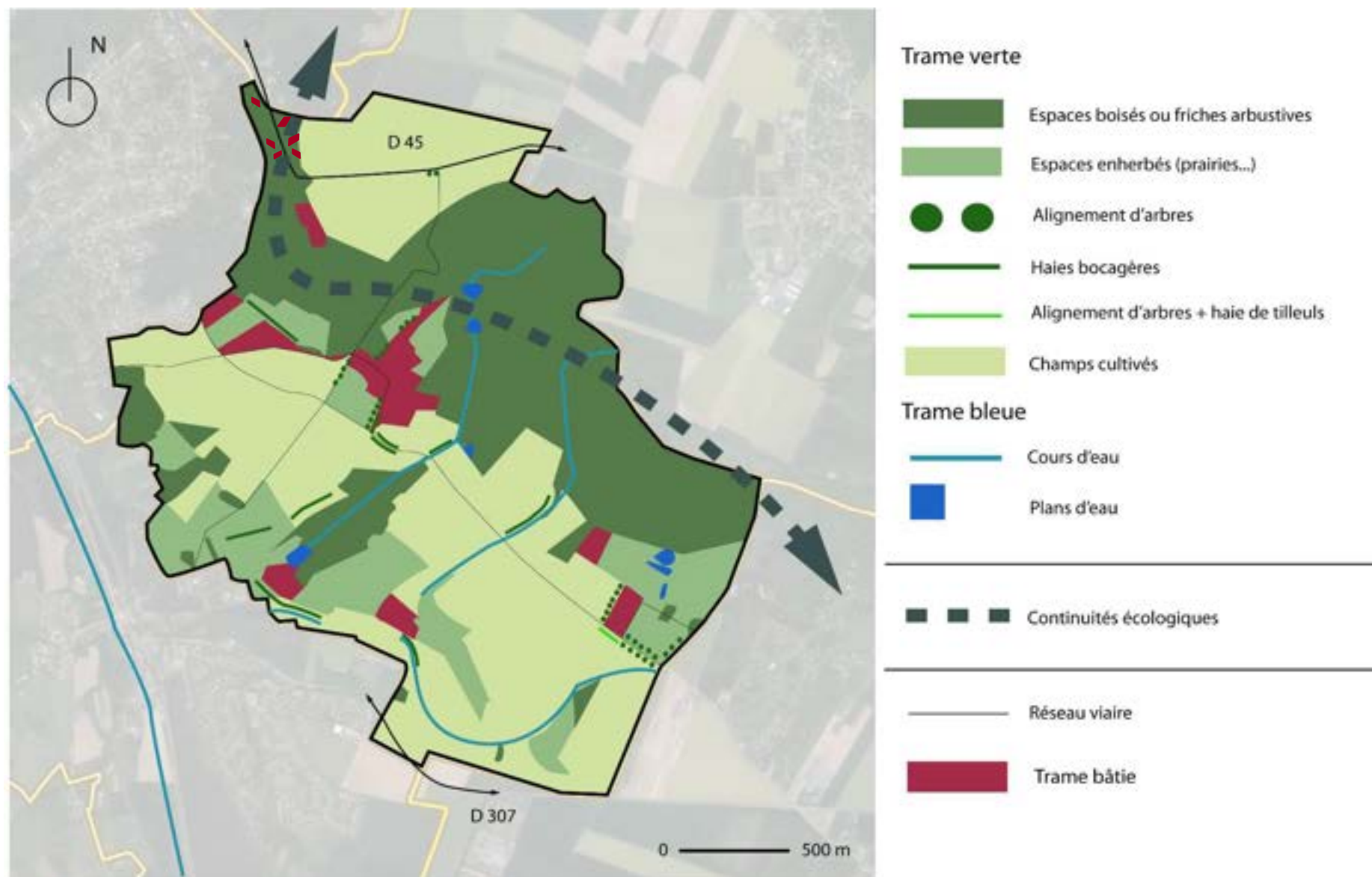
Le Conseil général des Yvelines a adopté un schéma départemental des Espaces Naturels en 1994 qui établit, dans le cadre d'un objectif global d'aménagement équilibré du territoire, l'inventaire des espaces à protéger selon leur fonction : les espaces à vocation écologique, paysagère, récréative, agricole et de maîtrise à l'urbanisation.

Sur la commune d'Herbeville, le SDEN préconise de prendre toutes les dispositions utiles, notamment réglementaires, visant à assurer la protection et la mise en valeur des espaces naturels par l'affirmation des fonctions suivantes :

- Une fonction d'intérêt écologique localisé sur la partie sud de la commune, et qui correspond entre autre aux délimitations des zones Znieff de niveau 1 (Pelouses des Groux et de Launay).
- Une fonction d'intérêt paysager localisable au centre de la commune et qui s'étend en écharpe d'Est en Ouest, de Crespières-à-Maule.
- Au nord de cette zone se trouve un espace à vocation de loisir. Il correspond aux coteaux boisés d'Herbeville.
- Les espaces à vocation agricole sont situés aux extrémités sud et nord de la commune.
- La zone « maîtrise de l'urbanisation » se limite quant à elle à une fine bande jouxtant la commune de Mareil-sur-Mauldre. Une fonction « maîtrise de l'urbanisation » qui est bien plus étendue sur cette dernière commune.



5.3 LA TRAME VERTE ET LA TRAME BLEUE



Les composantes de la Trame Bleue

Plusieurs petits cours d'eau coulent sur Herbeville, le ru de Riche (qui alimentait l'ancien lavoir et qui traverse le Bois Communal) et le ru du Val Guérin qui longe la Ferme de Launay. Ces deux derniers ruisseaux sont des affluents de la Mauldre. On y trouve aussi le ru de la Vallée Renaud ainsi que le ru du val Castel.

L'ensemble de ces ruisseaux et plans d'eau constitue un maillage réparti sur l'ensemble de la commune. Ils sont à l'origine de zones humides, elles-mêmes, sources de biodiversité.



Bois communal d'Herbeville

Concernant la gestion des cours d'eau, le Syndicat Mixte d'entretien et d'Aménagement du bassin de la Mauldre Aval et de ses affluents (SMAMA) est chargé de veiller à la qualité de l'eau et des abords de la rivière. Ce Syndicat travaille en collaboration avec le Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (CO.BA.H.M.A.). Un programme pluriannuel a eu lieu de 2011 à 2015, l'élaboration d'un nouveau programme d'aménagement de la Mauldre et de ses affluents est prévu.

Les composantes de la Trame Verte

La trame verte est essentiellement composée par les coteaux boisés au Nord de la commune. Néanmoins, les nombreux alignements d'arbres, les haies bocagères entre routes et champs, ainsi que les îlots de verdure au sein du village participent grandement à la création de continuités écologiques.



Îlots de verdure au cœur du village



Alignement d'arbres en entrée de village

Les Zones humides

Les zones humides sont parmi les milieux les plus productifs du monde. Elles sont le berceau de la diversité biologique et fournissent l'eau et la productivité primaire dont un nombre incalculable d'espèces de plantes et d'animaux (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, poissons et invertébrés) dépendent pour leur survie.

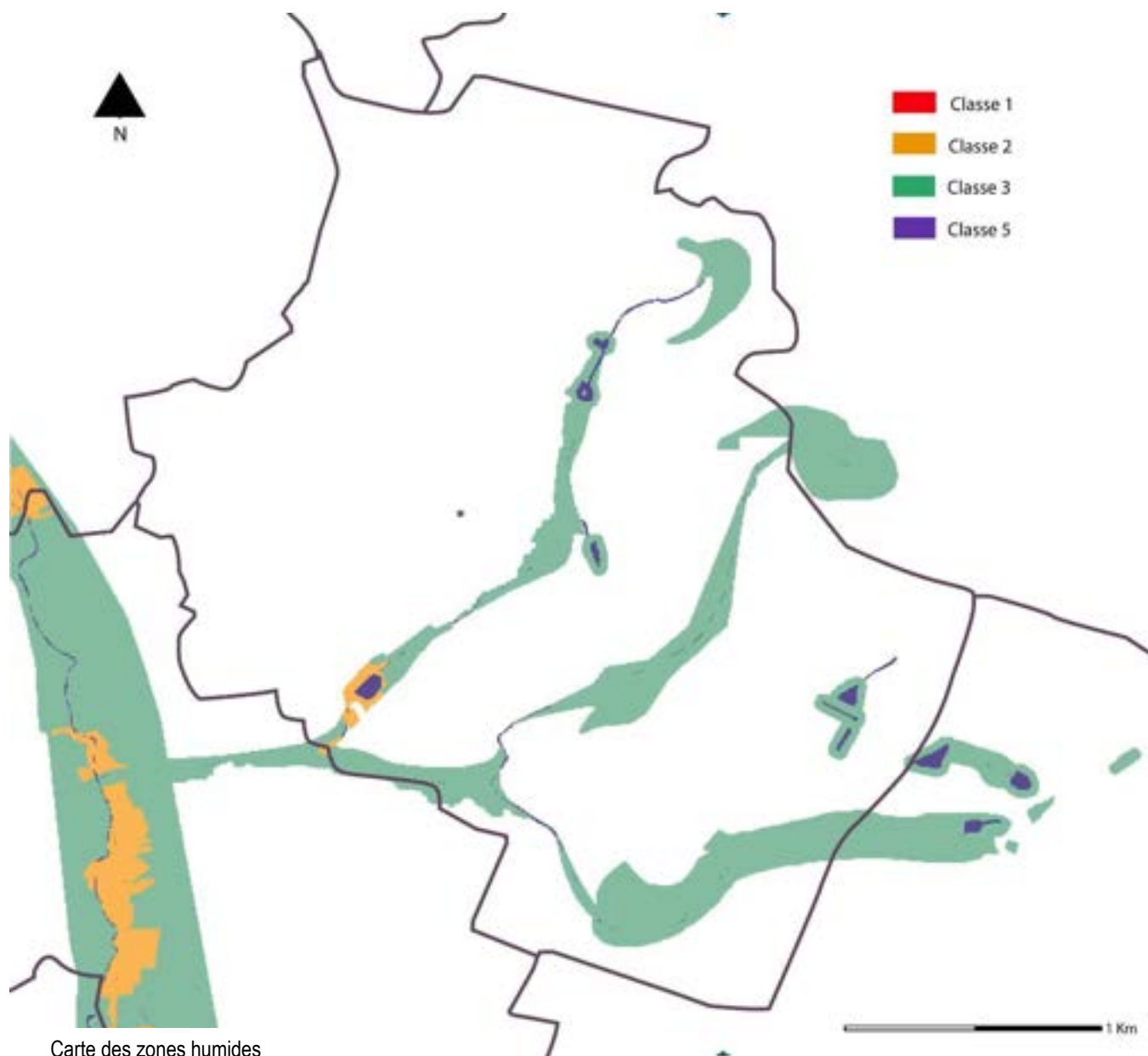
Ces espaces sont souvent délaissés et minorés, une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la Région Ile-de-France a été menée par la DRIEE selon des critères relatifs au sol et à la végétation. Cette analyse a abouti à la création d'une cartographie de synthèse qui partitionne la région en cinq classes selon la probabilité de présence d'une zone humide et le caractère de la délimitation qui conduit à cette analyse.



Une mare de prairie

La classification de la DRIEE repose sur les éléments ci-contre :

Classe	Informations
Classe 1	Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.
Classe 2	Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté : - Zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain. - Zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critère ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté.
Classe 3	Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui restent à vérifier et dont les limites sont à préciser
Classe 4	Zones présentant un manque d'informations ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.
Classe 5	Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides.



Les petits rus présents sur le territoire, pérennes ou non, sont bien visibles sur cette carte puisqu'on remarque que les surfaces des zones humides suivent les tracés des cours d'eau. Ces derniers traversent la commune du Nord au Sud avant de rejoindre la rivière de la Mauldre sur la commune de Mareil-sur-Mauldre.

Cette linéarité est à l'origine de plusieurs continuités écologiques dont la plus conséquente est celle de la zone humide commençant sur la commune de Crespières à l'Est, allant rejoindre celles situées plus à l'Ouest et aboutissant à la zone humide de Mareil-sur-Mauldre.

Sur Herbeville sont répartis plusieurs plans d'eau, qui bien que n'étant pas répertoriés au titre de zones humides font partie intégrante de la trame bleue. De plus, ils participent à la diversité des paysages qu'offre le territoire, ainsi qu'à l'enrichissement des biotopes puisque chaque plan d'eau abrite un écosystème qui lui est propre.

Les secteurs de fond de vallée du territoire communal sont concernés par l'enveloppe zones humides de classe 3. Ce zonage (classe 3) correspond à des secteurs pour lesquelles les informations

existantes laissent présager une forte probabilité de présence de zones humides, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser. En cas de projets sur ces secteurs, il est fortement recommandé d'effectuer une étude de délimitation de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008. Toute opération sur des zones humides supérieures ou égales à 1000 m² est soumise à la réglementation (article L.21 4-2 du code de l'environnement). Le SDAGE Seine Normandie dans son orientation 22 précise les modalités de préservation des zones humides.

Dans les secteurs de classe 3, seuls les travaux d'entretien et de restauration sont autorisés. Sont interdits :

- Les exhaussements
- Les affouillements
- Les clôtures avec soubassements

Les dispositions du SAGE de la Mauldre

Au regard des études qui ont été réalisées pour la révision du SAGE, il s'avère que certaine partie du territoire communal, situées principalement le long des cours d'eau, ont été identifiées comme appartenant à une enveloppe d'alerte zone humide de classe 3 par la DRIEE. Ces enveloppes correspondent à des zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.

Par ailleurs, quatre zones humides effectives à enjeu pour l'application du règlement du SAGE de la Mauldre sont présentes à Herbeville :

- La partie amont du ru de Riche
- Le lieu dit Riche sur le Ru de Riche
- Le Val Guérin, sur le Ru de Launay,
- La ferme de Launay, sur le ru de Launay

L'article 2 du règlement s'applique pour les zones humides à enjeux d'une superficie supérieure ou égale à 1000m². Il concerne très précisément toutes installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA) soumis à déclaration ou à

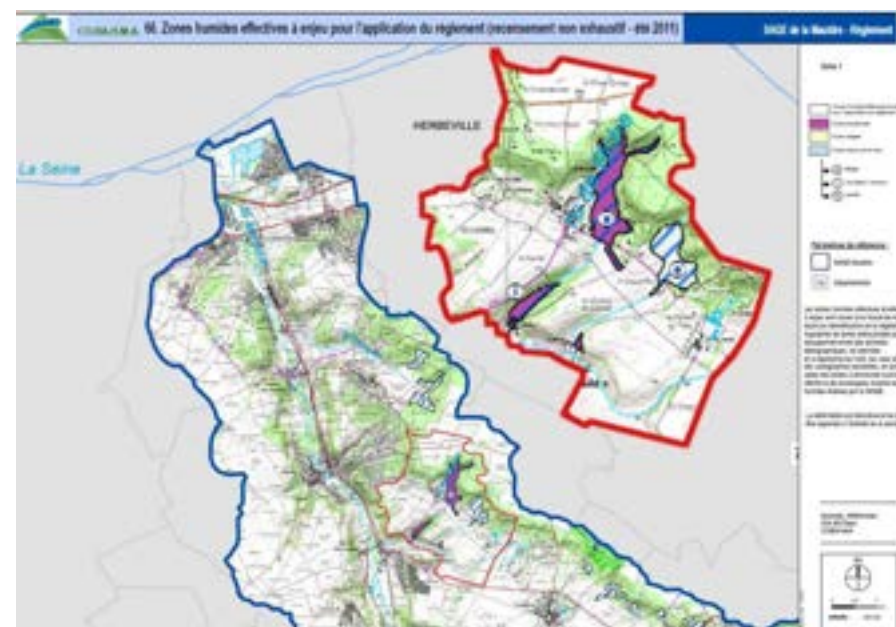
autorisation au titre des articles L.21 4-1 et suivants du code de l'Environnement et visés par la rubrique 3.3.1 .0 de l'article R21 4-1 du code de l'environnement.

Il indique :

« La destruction des zones humides doit être évitée en recherchant prioritairement la possibilité technicoéconomique d'implanter les projets en dehors de ces zones. À défaut du principe d'évitement, lorsque l'exception à ce principe est justifiée, la réduction de l'incidence du projet sur la zone humide devra être recherchée et démontrée.

Si l'analyse technico-économique a démontré qu'il ne peut être envisagé d'établir le projet en dehors de ces zones, la destruction, y compris partielle, d'une zone humide est soumise à mesures compensatoires.

Ces mesures compensatoires, à hauteur de 250 % de la surface détruite, doivent prévoir l'amélioration et la pérennisation de zones humides encore fonctionnelles (restauration, reconnections, valorisation, meilleure gestion), ou la recréation d'une zone humide équivalente sur le plan fonctionnel et la biodiversité. »



Carte des zones humides – SAGE de la MAULDRE

5.4 LES ZONES DE PRÉEMPTIONS ET AQUISITIONS

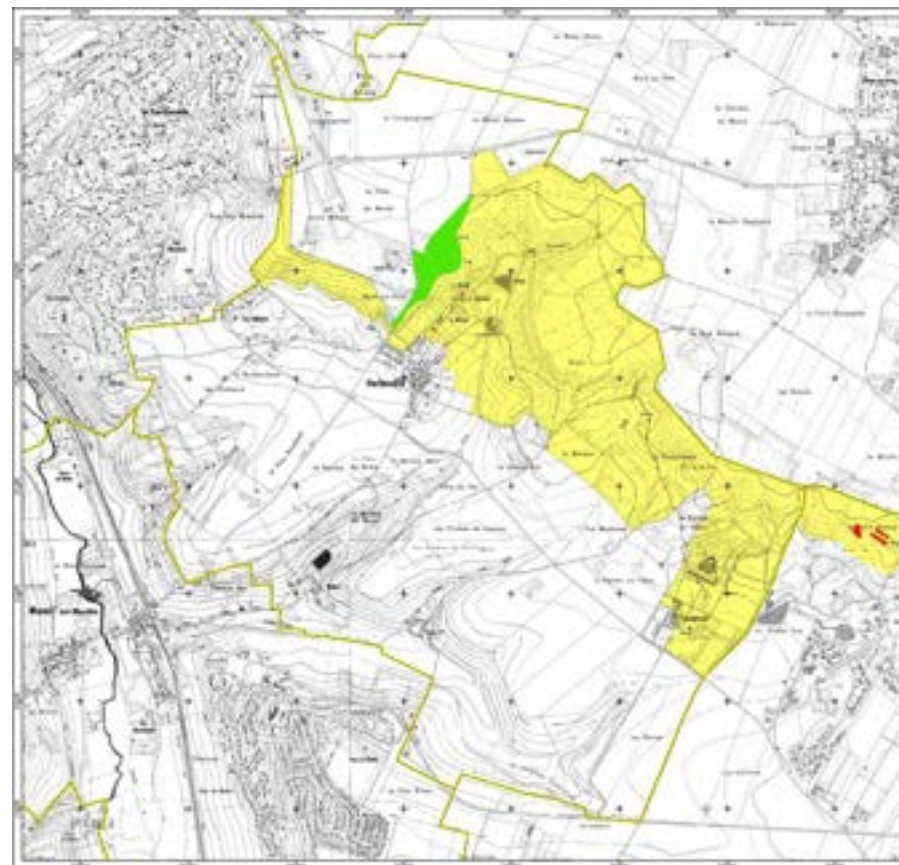
En accord avec la commune d'Herbeville, le Conseil Général a institué, le 16 décembre 1994 et étendu le 28 novembre 1997 une zone de préemption, représentant au total 188 hectares, au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS).

Surfaces des zones de préemption et des acquisitions

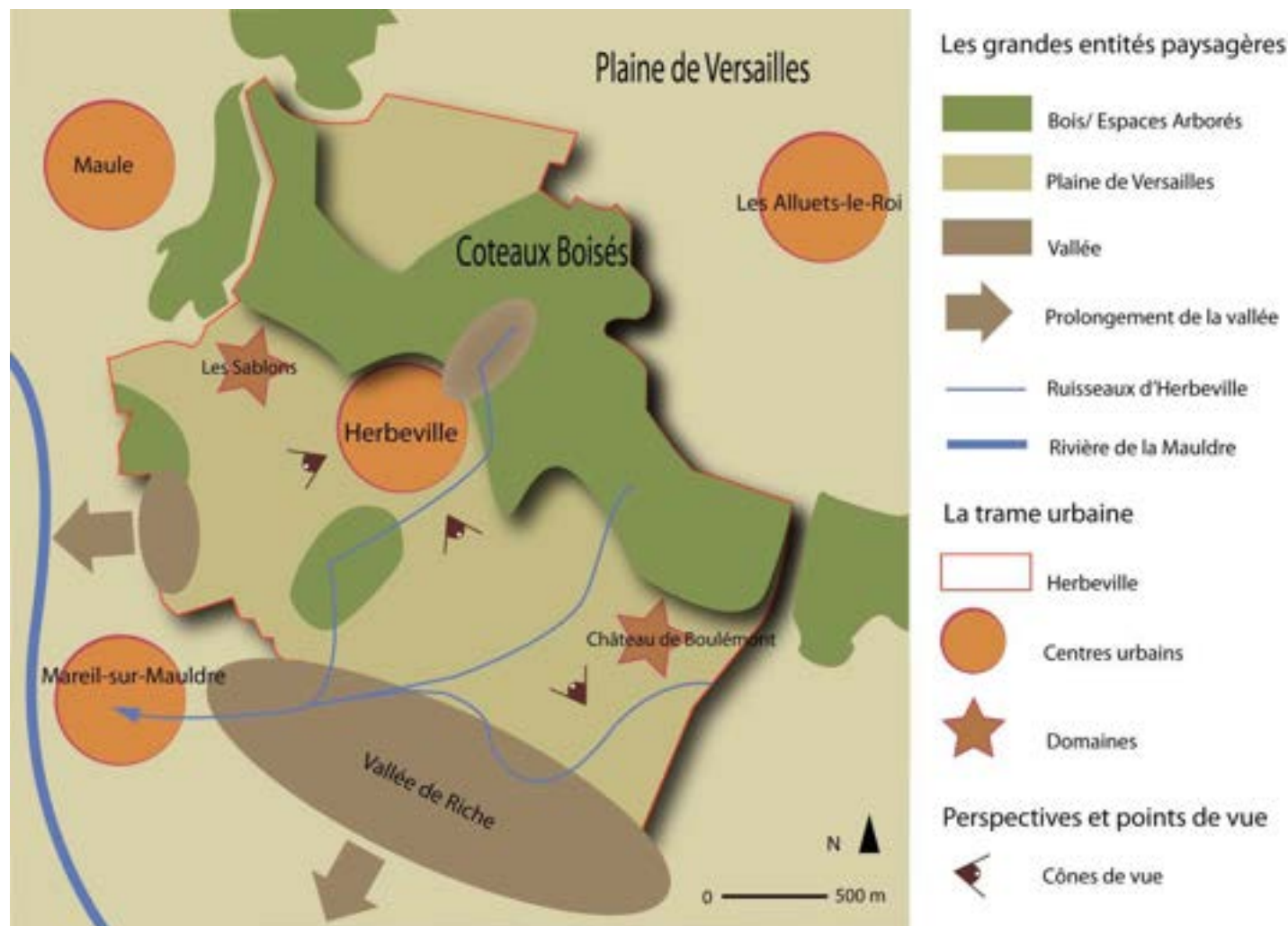
Droit de préemption / Acquisitions	Région			Département			Commune			Zones zones de préemption			Total		
	ha	m	ca	ha	m	ca	ha	m	ca	ha	m	ca	ha	m	ca
Région	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Département	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commune	0	0	0	1	39	47	0	0	0	0	0	0	1	39	47
Non acquis	0	0	0	103	34	14	0	0	0	Total des acquisitions			5	39	47
Total	0	0	0	108	73	61	0	0	0	Total des zones de préemption			188	73	61

Données mises à jour le jeudi 25 octobre 2007 à 10 h 21

NB: Les informations sur les acquisitions originales et communales peuvent être incomplètes.



5.5 LE CADRE PAYSAGER



Situé à 137 mètres d'altitude, adossé à la forêt, le village d'Herbeville est à l'écart des grandes voies de communication qui encadrent le territoire communal : RD 307 au Sud et RD 45 au Nord.

La pente générale, orientée Sud-Ouest, est modulée successivement par des lignes de crêtes et des talwegs décrivant de petits vallons où s'écoulent des ruisseaux (ru de Riche ou de la Vallée Pierreuse, ru de la vallée Renaud, ru du val Guérin, ru du val Castel).

Les espaces boisés couvrent environ le tiers de la surface du territoire communal, le reste étant pour la plus grande partie constitué de terres agricoles (blé, orge, maïs, colza, etc.).

Le paysage d'Herbeville est dans son ensemble marqué par trois éléments successifs :

- les coteaux boisés au Nord de la commune,
- la plaine de Versailles au centre de la commune
- Les quelques vallées au Sud de la commune comme la Vallée de Riche et la Vallée Renaud.

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal

Les entrées du village sont paysagées et attrayantes.



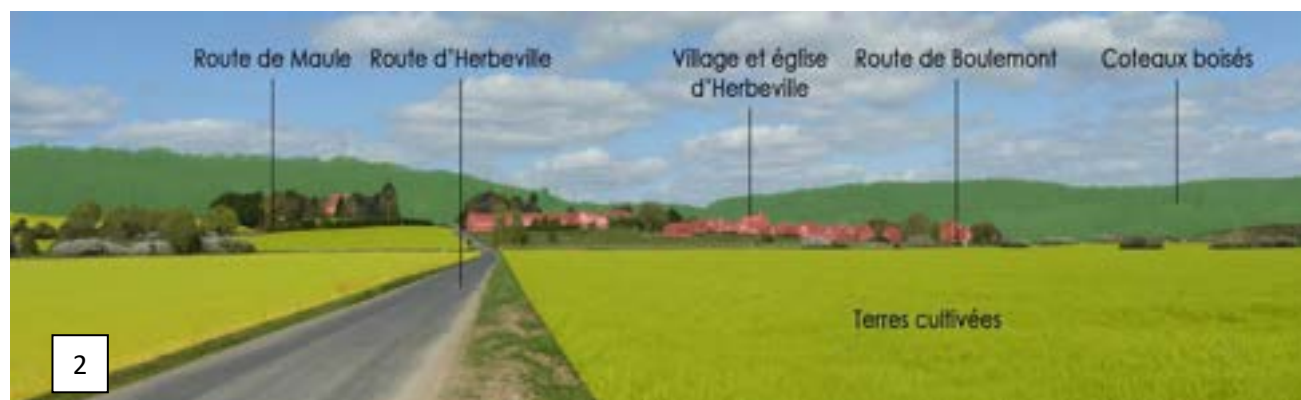
Vue depuis l'entrée Sud du village (Grande Rue)

Souvent présentées comme un avant-goût du village, les entrées et sorties ne laissent pas indifférent.

Premier signe visible du village, contribuant par ailleurs à façonner l'identité d'un lieu, ces éléments sont révélateurs de l'appréciation d'un territoire et de l'aménagement qui en est fait.

On peut par exemple observer des arbres alignés qui bordent l'entrée Sud de la Grande Rue (Photographie 1).

Depuis des points de vue plus éloignés, on peut découvrir un panel complet des entités paysagères d'Herbeville. Nous avons autrement dit en premier plan les terres cultivées, viennent ensuite le village et enfin les coteaux boisés marquant la ligne d'horizon (photographie 2).



Vue lointaine depuis le Sud du village (Route de Mareil sur Mauldre)

Un cœur de village végétalisé et identitaire.



Végétation sur mur en pierre rue Saint Clair



Maison en pierre avec végétation sur façade



Le verger communal d'Herbeville

Moins quantifiables que les espaces boisés mais indéniablement déterminantes quant à la valorisation paysagère du village, les prises d'initiatives des Herbevillois constituent un réel atout pour la commune. Nombre de pavillons arborent une végétation dense et diversifiée :

- Sur la photographie 1, ci-contre, on aperçoit la Mairie-Ecole entre deux murs végétalisés.
- Vigne et glycine sur des murs en pierre (photographie 2).
- Enfin, Herbeville dispose d'un verger (photographie 3) situé derrière la salle communale. Plus rural qu'un jardin, ce lieu de convivialité sert à la fabrication du « jus de pomme d'Herbeville » lors du repas de septembre.

Un village ouvert sur son environnement



Une perspective depuis le stade de football d'Herbeville

Avec un dénivelé en pente douce de plus de 120 mètres, le territoire d'Herbeville offre de remarquables paysages sur la plaine de Versailles.

Les vues ne sont pas obstruées par quelque élément que ce soit et nous laissent apercevoir les villages voisins, perchés sur les collines d'en face.

1 : vue orientée Est, vers la commune de Crespières

2 : vue orientée Sud, vers la commune de Mareil-sur-Mauldre



2

Panorama sur la plaine de Versailles depuis la route Maule

6. LES RISQUES

6.1 LES RISQUES D'ORIGINE ANTHROPIQUES

Les sites et sols potentiellement pollués

BASIAS

Il existe d'anciens sites industriels ou des sites toujours en activité dont le fonctionnement est potentiellement polluant. A Herbeville, aucun site recensé sur la banque de données nationales BASIAS qui constitue l'inventaire des sites industriels et activités de service, en activité ou non.

Tableau de résultat

Rappel des paramètres :

Commune : HERBEVILLE

Nombre de sites : 0

N° identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s) (ancien adresse principale)	Adresse	Dernière-Commune	Code	Etat	Etat de	X	Y	X
						du site	d'occupation-connaissance Lambert	de(s) de(s)	de(s)	de(s)

BASOL

Parmi les sites référencés dans la base de donnée BASIAS, aucun n'est référencé dans la base de données BASOL (c'est-à-dire où la pollution est avérée). Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de

substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement



CANALISATION DE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE

La commune est également concernée par plusieurs canalisations sous pression de matières dangereuses, réglementées par l'arrêté du 4 août 2006. Il s'agit de canalisations de transport de gaz exploitées par la société GRT Gaz.

Les contraintes en matière d'urbanisation concernent les projets relatifs aux établissements recevant du public (ERP) les plus sensibles et aux immeubles de grande hauteur (IGH). Ces contraintes s'apprécient au regard des informations figurant dans le tableau ci-dessous.

Canalisations de transport de gaz exploitées par la société GRTgaz

Caractéristiques des canalisations	Zones justifiant des restrictions en matière de développement de l'urbanisation		Zone justifiant vigilance et information
	Zone permanente d'interdiction de toutes nouvelles constructions ou extensions d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes	Zone intermédiaire où des restrictions de construction ou d'extension d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes existent	Zone d'information du transporteur de tout projet d'urbanisme
PMS 39,1 bar et DN 150	5 m	30 m	30 m
PMS 39,1 bar et DN 80	5 m	10 m	10 m
DN 750 et PMS 67,7 bar	5 m	330 m	405 m
DN 600 et PMS 67,7 bar	5 m	245 m	205 m

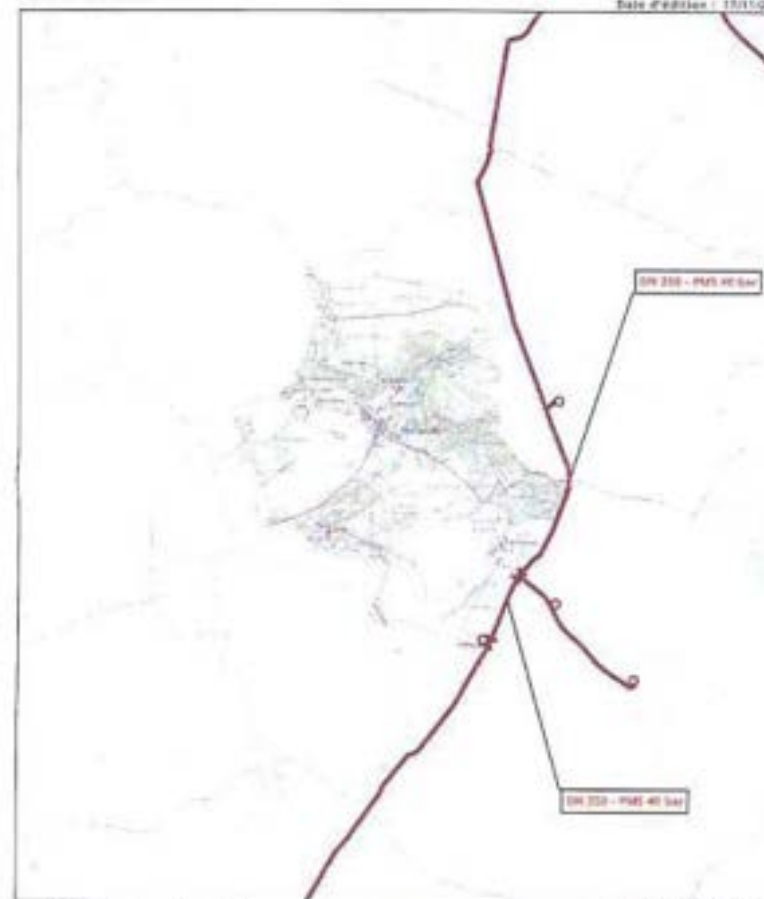
Ces distances s'entendent de part et d'autre de l'axe de la canalisation considérée. En gras : distances à considérer avec précaution car prises pour une PMS supérieure (40 bar).

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune : VERREUILLE

Codex INSEE : 98305

Date d'édition : 10/11/2014



0 0,25 0,5 1 2
kilomètres

Fond de plan : IGN 2500 N 100



- Canalisations de gaz haute pression en service
- Canalisations de gaz haute pression projetées
- Point de coupure ou de raccordement
- Point de livraison client ou de distribution publique
- Point de pression

GRTgaz
Adjoint Val de Seine
Département Ouest
2 rue Pierre Teilhard
92718 GENEVOUILLES

LE BRUIT

La commune d'Herbeville est concernée par un arrêté préfectoral de classement acoustique des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit. Cet arrêté fixe les secteurs concernés et les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et pour les prescriptions techniques de nature à les réduire (article L 571-10 du code de l'environnement).

L'arrêté préfectoral relatif au classement acoustique des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit est annexé au dossier.

Tableau des voies routières non communales

Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit	Type de tissu (rue en "U" ou tissu ouvert)
RD397	Totalité	4	30 m	Tissu Ouvert

Tableau des voies ferrées

Nom de l'infrastructure N° de ligne	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit	Type de tissu (rue en "U" ou tissu ouvert)
396	Commune de Mareil-sur-Maître	2	250 m	Tissu Ouvert

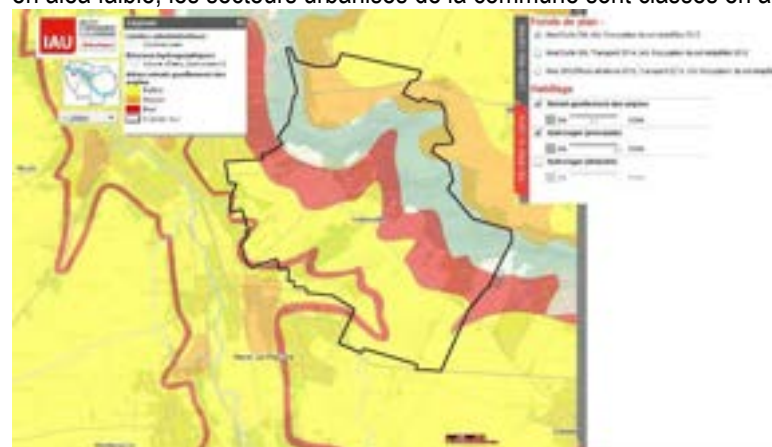
6.2 LES RISQUES IDENTIFIÉS

La commune n'est pas située dans un périmètre de PPRN.

le risque de retrait et gonflement des argiles :

Le sous-sol argileux ou partiellement argileux est enclin au risque de retrait et gonflement des argiles qui peut provoquer des dégâts sur les infrastructures et les constructions. L'aléa est assez fort à Herbeville pour une partie notable du secteur urbain, ce qui implique de veiller à réaliser des constructions sur des assises solides de façon à éviter tout risque de fissuration.

En effet, bien que les parties sud et nord du village de Herbeville soient classées en aléa faible, les secteurs urbanisés de la commune sont classés en aléa fort



Carte des aléas retrait-gonflement des Argiles– IAU

Les risques de catastrophe naturelle identifiés :

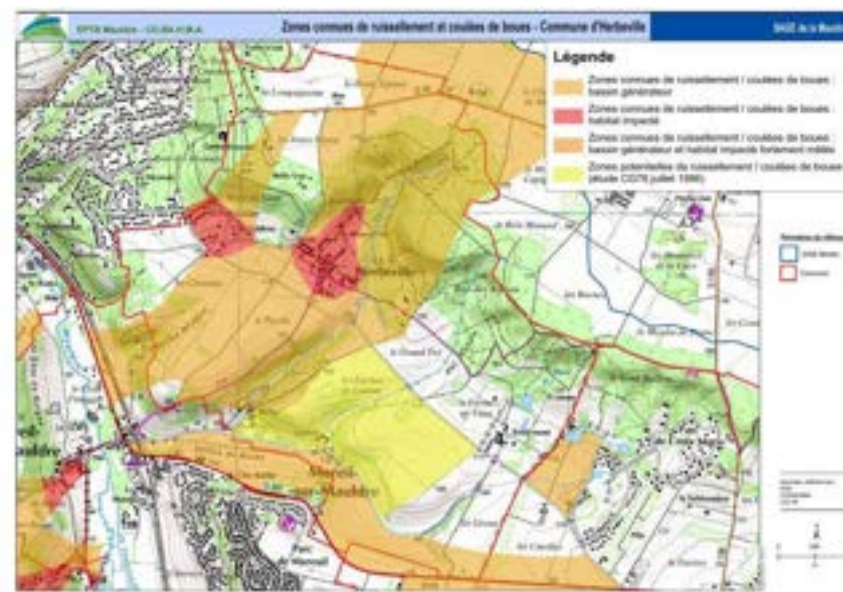
Type de catastrophe	Début de	Fin de	Arrêté du	Sal. le 30/06
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	01/05/2000	01/05/2000	29/05/2001	14/06/2001

Le risque de ruissellement et de coulée de boue :

Les caractéristiques de l'écoulement d'un bassin versant dépendent de facteurs naturels et de facteurs anthropiques. Au niveau du bassin versant du ru de riche, les facteurs naturels (topographiques, géologie, pédologie, pluviométrie...) et anthropiques (urbanisation, agriculture) sont favorables au ruissellement des eaux pluviales et à l'érosion des sols.

Ainsi la commune d'Herbeville a déjà connu plusieurs phénomènes de ruissellement ou de coulée de boue, notamment au niveau des secteurs ci-après :

- Le bassin versant du ru de Riche,
- Le plateau des Alluets le Roi,
- La vallée Renaud
- La vallée Pierreuse,
- Les friches de Launay,
- Les sablons,
- La voie grisée



Carte des zones de ruissellement et coulée de boues – SAGE de la MAULDRE

Le risque de coulée de boue peut être prévenu grâce à une meilleure gestion des eaux de ruissellement.

Conclusions

La commune présente très peu de risques et de nuisances

Pas de sites et sols pollués présents à l'échelle du territoire communal.

Des risques naturels et technologiques plutôt faibles sur le territoire bien qu'il existe des risques de retrait et gonflement des argiles et coulée de boue importants, qui sont déterminants de connaître pour toute construction dans les zones concernées.

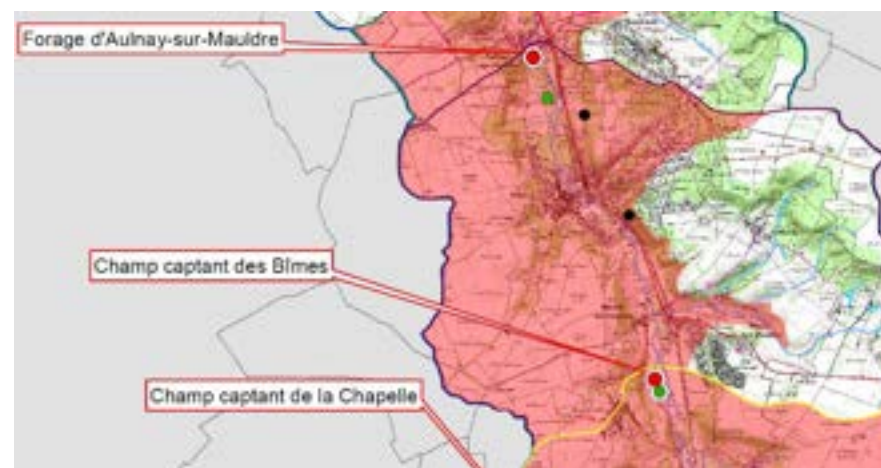
Un transport de matières dangereuses qui se trouve plutôt à l'écart des zones urbaines et qui ne présentent pas un aléa important.

7. LES RESSOURCES EN EAU ET GESTION DES DÉCHETS

7.1 LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les aires d'alimentation des captages :

L'ensemble du territoire communal est situé dans l'aire d'alimentation des captages d'Aulnay-sur-Mauldre et de Flins-Aubergenville. Au niveau d'Herbeville la nappe captée par ce forage présente une vulnérabilité globalement moyenne à élevée.



Carte des zones de contribution prioritaires des aires d'alimentation des captages – SAGE Mauldre

Il n'existe ni captage d'eau destinée à la consommation humaine, ni périmètre de protection de captage sur la commune d'Herbeville.

La distribution d'eau potable :

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal

Le syndicat intercommunal des eaux de Maule- Bazemont- Herbeville- est la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE). Son délégataire est la Lyonnaise des Eaux.

La population de la commune est alimentée par une eau provenant du champ captant d'Aubergenville et du forage « les Aulnays » à Aulnay-sur-Mauldre. Le Syndicat a son siège à Maule et l'unité de production est située à Flins sur Seine.

Au regard des résultats de contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine effectués par l'Agence Régionale de Santé en 2013, l'eau distribuée est conforme aux limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine fixées par l'arrêté du 11/01/2007 mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3 , R. 1321-7 et R. 1321-38 du Code de la Santé Publique.

7.2 LES EAUX PLUVIALES ET L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal s'est lancé dans une mise aux normes de ses réseaux d'assainissement. Depuis 2013, la commune a fait réaliser un réseau d'assainissement du centre Bourg (EP/EU) ainsi qu'une station d'épuration par filtres plantés, implantée à l'entrée sud de la ville, (intersection route de Boulémont et Grande rue) de 191 équivalent habitants. Enfin les habitants des Mesnuls sont raccordés sur le réseau d'assainissement collectif (A.C) de Maule depuis 2015.



Carte de la station d'épuration par filtres plantés – Herbeville – plan recollement 2015

Carte des réseaux d'assainissement du centre bourg d'Herbeville – plan de recollement



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Mauldre, adopté par la CLE du 18 juin 2015, approuvé le 10 août 2015.

La commune d'Herbeville est concernée par différents aspects de la gestion des eaux tels que l'entretien des cours d'eau, l'assainissement, l'alimentation en eau potable, la préservation des zones humides ou encore la gestion des risques de ruissellement et de coulée de boue.

Réseau hydrographique :

La commune est traversée par les rus de Riche, de Croix Marie et de Launay, affluents de la Mauldre. Les terrains en bordure de rivière devront donc faire l'objet d'une attention particulière.

L'article I du règlement du SAGE de la Mauldre révisé encadre l'implantation d'installations, ouvrages, travaux ou activités dans le lit mineur des cours d'eau et au niveau des berges.



Carte des milieux remarquables- SAGE de la MAULDRE

Les prescriptions du SAGE de la Mauldre favorisant l'infiltration des eaux pluviales

« La délibération de la CLE de la Mauldre du 9 novembre 2004 portant sur la limitation du ruissellement à 1 l/s/ha (en annexe 2 du règlement) et son cahier d'application en précisent les modalités de mise en oeuvre.

L'application de la limitation du ruissellement à 1 l/s/ha tient compte de l'existence d'ouvrages de régulation disposant d'une capacité volumétrique suffisante pour accueillir des eaux pluviales supplémentaires. »

Pour limiter les inondations par débordement des réseaux et cours d'eau, le SAGE de 2001 et la délibération de la CLE du 9/11/2004 avaient instauré des modalités de limitation du ruissellement à 1L/s/ha. A l'occasion de la révision du SAGE, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a souhaité consolider cette solidarité amont/aval en renforçant la mise en œuvre de cette limitation et en réaffirmant que l'objectif de « zéro rejet » d'eaux pluviales est à rechercher en priorité. L'article 3 du règlement du SAGE de la Mauldre révisé précise la limitation des débits de fuite comme suit :

« Sur le bassin versant de la Mauldre, afin de ne pas aggraver le risque d'inondation par ruissellement et de réduire l'apport de polluants au milieu, les

rejets d'eaux pluviales des opérations d'aménagement ou de réaménagement donnant lieu à un permis de construire, un permis d'aménager ou la mise en place d'une zone d'action concertée (ZAC) de plus de 1 000 m² de surface totale doivent satisfaire les conditions suivantes :

_sauf impossibilité technique, technico-économique, ou zones de vulnérabilité de la ressource en eau souterraine, les eaux pluviales doivent être infiltrées,

_dans le cas où les eaux pluviales ne pourraient pas être infiltrées, le débit de fuite de l'aménagement est limité à 1 l/s/ha.

Ces conditions, à savoir infiltration et régulation, sont toutes deux basées sur les pluies de référence suivantes :

- pluies de 56 mm en 12 heures (pluie vingtennale) ou de 70 mm en 12 heures (pluie centennale) pour les sous bassins versants de collecte des eaux pluviales de la partie amont du ru de Gally (Villepreux et communes amont) et du Maldroit (Plaisir et communes amont) ;

- pluie de 56 mm en 12 heures (pluie vingtennale) pour le reste des sous bassins versants de collecte des eaux pluviales de la Mauldre et de ses affluents »

7.3LA GESTION DES DÉCHETS EST ASSURÉE PAR LA COMMUNE VIA LE SIEDD

La collecte est réalisée par des bacs de différentes couleurs permettant le tri des déchets à la source :

- Les ordures ménagères (bac vert) - une fois par semaine le jeudi
- Les ordures recyclables (bac jaune) - une fois par semaine le jeudi
- Le papier (bac jaune)

Un container à verre enterré d'apport volontaire est implanté sur le terrain communal, en amont du terrain de football.

Le Conseil Municipal a délégué l'incinération des ordures ménagères de la ville au SIDOMPE, syndicat mixte intercommunal regroupant 106 collectivités. Il a pour objet :

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal

- La création et l'exploitation d'installations pour le traitement des ordures ménagères et autres déchets assimilés ainsi que de végétaux des collectivités adhérentes,
- Le traitement concernant notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation des matières et énergétique, etc.

